



GUIDE DES CARRIÈRES
ET DES FORMATIONS



IDE
2022





**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité



Étudiant IBODE

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES



**FINANCE
VOS ÉTUDES**



AVEC L'ALLOCATION FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE DE FORMATION



**APRÈS OBTENTION
DE VOTRE DIPLÔME :**

**Vous vous engagerez en tant
que militaire (sous-officier) pour
une durée égale au double des années
de formation financées.**

MONTANT DE LA BOURSE :

17 000 € brut/an.

POUR CANDIDATER, ENVOYEZ UN MAIL À CETTE ADRESSE :

✉ sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr



**1 Ouverture d'un dossier
de candidature**



2 Entretien de motivation



3 Visite médicale



4 Commission d'attribution



4 Signature de la convention d'engagement

RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SANTE

🕒 Envie d'échanger avec un professionnel
du Service de santé des armées ?

Rendez-vous sur myjobglasses.com





UNILABS RECRUTE :

DES INFIRMIERS PASSIONNÉS ET ENGAGÉS (h/f)

Pour réaliser les différents prélèvements et apporter tout le soin nécessaire à l'accueil de nos patients.

DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE QUALIFIÉS (h/f)

Pour analyser les prélèvements, relever et acheminer les résultats.



160
Sites dont

35
Plateaux techniques

+ DE 2 500
Collaborateurs

+ DE 6 millions
D'examen par ans

**Envoyez
votre candidature
(CDD ou CDI) à :**

recrutement@unilabs.fr
en indiquant
la référence INF/CEFIEC
et **la ville** souhaitée.



NOUS REJOINDRE C'EST :

- **Travailler pour un objectif commun :** être au cœur et au départ de toutes les décisions thérapeutiques efficaces.
- **Intégrer un groupe aussi soucieux de ses collaborateurs** que de ses patients et de ses clients.
- **Bénéficier d'un maillage territorial dense** qui nous permet un service de qualité de proximité auprès des patients.
- Évoluer avec des **équipements de haute technologie.**

GUIDE DES CARRIÈRES ET DES FORMATIONS

SOMMAIRE

ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE MICHÈLE APPELSHAEUER	06
PRÉSENTATION DU CEFIEC	09
LA PROFESSION INFIRMIÈRE	17
Un métier réglementé	18
Un exercice diversifié	18
Dix compétences infirmières	18
Un métier en forte évolution	19
Futur professionnel ?	21
LA FORMATION INITIALE	25
Principes pédagogiques	26
Unités d'enseignement	27
Stages et enseignement clinique	28
Certification professionnelle	29
Compétences respectives de l'Etat et de la Région	29
Se former par la voie de l'apprentissage	30
Les partenaires	32
LES MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI	35
Modalités pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme	36
Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue	37
Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements	38
Modalités de validation directe du diplôme par le jury	38



CEFIEC - 10 Rue Audubon - 75012 - Paris
Tél. : 01 43 40 68 20 / Fax : 01 58 51 33 48
e-mail : contact@cefiec.fr - www.cefiec.fr



Editeur et régie publicitaire : RÉSEAU PRO SANTÉ - Kamel TABTAB, Directeur
14, Rue Commines - 75003 Paris - Tél. : 01 53 09 90 05
e-mail : contact@reseauprosante.fr - www.reseauprosante.fr

Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION	41
LES FORMATIONS POST-DEI	43
Les formations spécialisées	44
Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat	44
Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat	44
Infirmier en Puériculture Diplômé d'Etat	45
La formation Cadre de Santé	45
La formation d'Infirmier.ère de Pratique Avancée (IPA), Diplôme d'Etat et grade Master	46
Présentation du SNIA (Syndicat National des Infirmier(e)s Anesthésistes) et de la formation d'IADE	48
Annuaire des école d'IADE	54
Présentation de l'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat et de la formation d'IBODE	58
Annuaire des écoles d'IBODE	64
Présentation de la formation d'infirmier en Puériculture (Puer DE)	66
Présentation de l'AI RR (Association des Infirmières et Infirmiers de rééducation et de réadaptation) et de la formation en Soins Infirmiers de Rééducation et Réadaptation (DUSIRR)	70
Présentation de l'ANCIM (Association nationale des cadres de Santé)	74
Annuaire des Instituts de formation des Cadres de santé	79
ADRESSES UTILES	85
LEXIQUE	87
Sigles	87
Principaux textes réglementant la profession et la formation	88



ÉDITORIAL



Depuis 1949, le Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC) est un acteur incontournable dans la construction et l'évolution des Formations en Soins Infirmiers, de Cadres de Santé, d'Aides-Soignants et d'Auxiliaires de Puériculture.

Les 703 établissements affiliés au CEFIEC forment un maillage territorial, nous permettant quotidiennement d'être au plus proche des besoins des quelques 104 000 acteurs de la formation (élèves, étudiants.es, formateurs.rices, directeurs.rices et personnel administratif et logistique) répartis dans les différents instituts (IFSI, IFCS, IFAS et IFAP).

Le CEFIEC a toujours été très investi et a participé activement au fil du temps aux différentes réingénieries des études aux métiers de la santé. Il a défendu l'entrée de l'ensemble de la filière infirmière dans le système L.M.D, recommandé suite aux accords de Bologne. Aussi, la création d'une section du Conseil national des universités pour les sciences infirmières est une avancée importante pour la profession. En effet, à la lumière des réalisations en Europe et dans le monde, nous savons que la recherche infirmière a un impact considérable sur la prise en charge de la Santé de la population, non seulement en termes de qualité mais aussi en termes de coût pour la société et le pays.

Notre profession dans tout ce qu'elle représente avec le niveau Licence, le niveau Master pour la formation infirmière, les spécialités, les Cadres de Santé et la pratique avancée, est en constante évolution.

Notre métier ne cesse d'évoluer, ne cesse de grandir. De ce fait, nos formations elles aussi se transforment constamment. Afin de répondre aux besoins de la population, les métiers du soin poursuivent leur montée en compétences. En effet, nos professions sont aujourd'hui une réponse aux problématiques de l'offre des soins à la ville comme à l'hôpital, ainsi que dans les nombreux champs d'exercice possibles.

De nombreux projets s'annoncent... Nous devons penser l'avenir du système de santé en développant l'interprofessionnalité en gardant à l'esprit notre mission première, celle de garantir à tous un égal accès aux soins. Ce sont des challenges importants qui nous sont donné de relever dans le cadre des formations que nous dispensons. Des challenges que le CEFIEC mène au quotidien avec les instituts.

Michèle APPELSHAUSER
Présidente du CEFIEC



DANS LE CADRES DES
MOBILITÉS INTERNES,
**LE CHU DE
POITIERS**
RECRUTE

**DES CADRES
DE SANTÉ (H/F)**

UN CHU NOVATEUR ET PROSPÈRE :

- Cité dans la presse nationale et à de nombreuses reprises pour les organisations efficaces du service des urgences notamment.
- Cinq sites sur tout le département (86).
- Concerné par plusieurs projets de restructurations d'envergure et de création d'activités.
- Engagé dans le management par les valeurs.
- Engagé dans la mise en œuvre du raisonnement clinique.
- Certification HAS V2020 en juin 2021.
- Recherche paramédicale dynamique : 4 projets de recherche retenus au GIRCI SOHO et un PHRIP en 2020.

**VOUS ÊTES
INTÉRESSÉ(E)
PAR UN NOUVEAU
CHALLENGE**

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE À :

M. MICHAUD Stéphane,
CHU de POITIERS
*Directeur des soins,
Coordonnateur général*
2 rue de la Milétrie - CS 90577
86021 POITIERS Cedex

RENSEIGNEMENTS :

stephane.michaud@chu-poitiers.fr
Secrétariat : 05 49 44 43 16



RECRUTE

pour l'ensemble de ses sites hospitaliers
des :

- Infirmiers Anesthésistes Diplômés
d'État

PAR VOIE DE MUTATION OU DE DÉTACHEMENT OU PAR STAGIARISATION

- Infirmiers de Bloc Opératoires
IBODE Diplômés d'État

PAR VOIE DE MUTATION OU DE DÉTACHEMENT OU PAR STAGIARISATION

**Cette offre s'adresse aux IDE pour travailler en Bloc
Opératoire ainsi qu'aux IBODE.**

- Cadres paramédicaux
en Médecine et Chirurgie

- Cadres de santé IBODE

- Cadres de santé IADE



LES CANDIDATURES (CURRICULUM VITAE
ET LETTRE DE MOTIVATION) SONT
À ADRESSER PAR COURRIEL À :

✉ bienvenueauxsoignants@chu-bordeaux.fr
☎ 05 57 65 60 10

C.H.U. de Bordeaux
Unité Recrutement
Pôle des Ressources Humaines
Direction Générale
du centre hospitalier
universitaire de Bordeaux
12, rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX



PRÉSENTATION DU CEFIEC





Ses missions



Le CEFIEC en chiffres (chiffres de 2020)



Des instituts

323	Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I)
35	Instituts de Formation de Cadres de Santé (I.F.C.S)
268	Instituts de Formation d'Aides-Soignants(I.F.A.S)
31	Instituts de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (I.F.A.P)

100 % des infirmier.ère.s diplômé.e.s sortent des IFSI, IFAS, IFAP et IFCS



Des étudiants

94 000

Etudiant.e.s en
Soins Infirmiers

9 000

Elèves
Aides-Soignants et
élèves Auxiliaires
de Puériculture



Des professionnels

3 000

Formateurs permanents, cadres de
santé

370

Directeurs, directeurs des soins
coordonnateurs d'instituts

Des personnels administratifs et
logistiques



Politique et stratégies du CEFIEC

L'intégration des formations en santé à l'Université 2019 - 2022

4 PROPOSITIONS



En 2019, le CEFIEC inscrit ses propositions dans le projet Ma santé 2022 et poursuit son engagement dans l'universitarisation.

15 OBJECTIFS

- ❑ Développer l'attractivité des métiers en santé
 - ❑ Contribuer à l'évolution des dispositifs de formation professionnalisante et universitarisée
- 1**
- ❑ Encourager l'interprofessionnalité et les passerelles entre les formations
 - ❑ Accompagner l'innovation numérique en intégrant la e-santé dans les dispositifs de formation
 - ❑ Promouvoir la culture qualité et gestion des risques dans l'ensemble des dispositifs de formation

2

- ❑ Promouvoir et valoriser les actions de recherche initiées au sein des instituts de formation
- ❑ Adosser la formation infirmière à un département en sciences infirmières pour promouvoir le leadership clinique
- ❑ Développer le partenariat entre les instituts de formation et les universités
- ❑ Accompagner la qualification des acteurs de la formation (formateurs, cadres de santé, professionnels du soin, directeur des soins, manageurs)

3

- ❑ Acculturer pour un partenariat élargi
- ❑ Reconnaître la place des patients experts dans le processus de formation
- ❑ Poursuivre la réflexion autour de l'étudiant partenaire dans les dispositifs de formation

4

- ❑ Contribuer au développement d'un programme en sciences infirmières pour l'Europe
- ❑ Collaborer à l'harmonisation de la formation infirmière au niveau européen
- ❑ Renforcer nos partenariats européens

Des adhésions

Le CEFIEC travaille en partenariat avec de nombreuses associations professionnelles représentatives de la formation des infirmiers et spécialités, des aides-soignants et auxiliaires de puériculture et des cadres de santé ainsi que des associations représentant les professionnels de la formation et les étudiants.

Le CEFIEC est adhérent de :

FINE EUROPE - European Federation of Nurse Educators Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers

Les objectifs principaux de FINE visent à encourager le respect des identités culturelles et historiques en favorisant les solutions optimales aux problèmes similaires, de promouvoir la garantie de la qualité et du professionnalisme de la formation en soins infirmiers, mais aussi comparer et discuter les programmes d'études, les structures de formation, les niveaux et la formation des enseignants afin d'améliorer et harmoniser des programmes d'études, d'accroître les échanges et la coopération aux niveaux national et international.





CIF - Collège Infirmier Français



Le CEFIEC est l'un des 17 membres fondateurs du CIF. Le collège a pour but d'apporter la meilleure réponse aux besoins de santé de la population dans une vision positive et innovante de la profession infirmière.

Les missions du Collège Infirmier Français (CIF) visent à mutualiser les compétences, l'expertise de ses membres dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, et de répondre aux besoins en santé de la population, contribuer à la promotion de la recherche en sciences infirmières, optimiser la formation universitaire et le développement professionnel continu des infirmiers.

ASI - Académie des Sciences Infirmières

L'ASI a pour objet de produire, promouvoir, évaluer, diffuser les travaux issus de la recherche en soins infirmiers et favoriser l'utilisation des connaissances qu'elle génère.



SIIDIEF - Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers De l'Espace Francophone

Le SIIDIEF est un réseau de partage de l'expertise infirmière, d'influence engagé dans la promotion de soins infirmiers compétents et l'amélioration de la santé des populations, un réseau mondial de leaders francophones en soins infirmiers (associations, institutions et individus) tournés vers les grands enjeux de la santé mondiale.



Une dynamique nationale et régionale

Le fonctionnement associatif

- ❑ Le CEFIEC est une association de structures. Chaque structure adhérente est représentée par un directeur (ou son représentant) et un formateur (ou son suppléant) élu par ses pairs.
- ❑ La Présidente Nationale représente l'Association. Elle est assistée, au sein du Bureau National, d'un trésorier et de 8 vice-présidents. Les membres du Bureau National sont élus par les représentants des structures adhérentes lors des Assemblées Générales annuelles.

- ❑ La gouvernance de l'Association est également assurée par un Conseil d'Administration composé à la fois des membres du Bureau National et des 24 présidents régionaux élus.
- ❑ L'Association se décompose en 24 Comités d'Entente Régional (CER) réunissant les structures adhérentes. Chaque CER élit un bureau régional. Le président régional siège en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de l'Association.
- ❑ Les statuts et le règlement intérieur sont disponibles en ligne - www.cefiac.fr
- ❑ L'Association dispose d'un siège situé au 10 rue Audubon dans le 12^{ème} arrondissement de Paris à proximité de la gare de Lyon.

Un fort maillage territorial :
24 régions,
323 IFSI,
35 IFCS



Des journées nationales d'étude

Le récapitulatif des Journées Nationales d'Étude

Le CEEIEC organise depuis 1949, chaque année dans une région différente, ses Journées Nationales d'Étude.

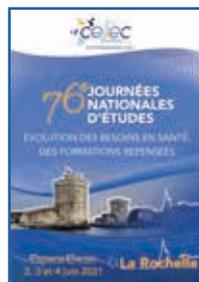
Cette grande manifestation rassemble près de 800 adhérents venus de l'ensemble du territoire français des départements Outre-mer et de certains pays voisins.

Deux journées de formation sont consacrées aux échanges et réflexions au regard de l'actualité professionnelle et des travaux réalisés. Une troisième demi-journée est consacrée à la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association.

Des thématiques attractives qui garantissent chaque année le succès des Journées Nationales d'Étude.



L'interprofessionnalité :
Un challenge au service des usagers du soin
Lyon 2022



Evolutions des besoins en santé
Des formations repensées
La Rochelle 2021



70 ans d'innovation des formations en santé
Paris 2019



Dans une formation en mouvement, gardons le cap !
Strasbourg 2018



Dépassons l'incertitude. Construisons ensemble les métiers de demain
Arles 2017

Accédez directement aux informations sur les journées en scannant ce QR Code



Retrouvez-nous sur...

Communication externe

- Site Internet - www.cefiec.fr
- Revue quadrimestre INFO CEFIEC

Réseaux sociaux  Cefiec  Cefiecinstitut

Les Partenaires

Partenaires Premiums du CEFIEC



Partenaires supplémentaires des Trophées du CEFIEC





LA PROFESSION INFIRMIÈRE





Un métier règlementé

A l'instar des autres métiers de la santé, la profession infirmière fait partie des exercices règlementés par le Code de la Santé Publique.

L'infirmier « ...donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical ; ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé, de formation ou d'encadrement... »
Art. L 4311-1 du Code de la Santé Publique.

Le diplôme d'Etat infirmier fait l'objet d'une réglementation au niveau européen qui permet d'exercer dans tous les Etats membres, mais aussi au Québec.

Un exercice diversifié

L'activité professionnelle, très diversifiée, s'effectue :

- ❑ Dans le secteur public ou privé :
 - En milieu hospitalier.
 - En extrahospitalier.
 - Dans le domaine sanitaire ou médicosocial.
- ❑ Dans le secteur libéral.

L'exercice hospitalier (environ 80 % des effectifs) ou en structure médico-sociale présente, au-delà de l'évolution des sciences et des techniques les caractéristiques suivantes :

- ❑ Une organisation du travail, fondée sur la continuité des soins, qui implique une présence permanente auprès des patients, avec un travail :
 - La nuit.
 - Les week-ends et jours fériés.
- ❑ Si l'activité « soins » reste importante, les tâches administratives et de gestion des stocks (médicaments, matériels de soins...) deviennent une composante incontournable de la profession.
- ❑ Un travail d'équipe pluri-professionnelle est indispensable à des soins de qualité.

Dix compétences infirmières

Le référentiel professionnel comprend :

- ❑ Un référentiel d'activités.
- ❑ Un référentiel décliné en 10 compétences :
 1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmier.
 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
 7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle.
 8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
 9. Organiser et coordonner les activités soignantes.
 10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.
- ❑ un référentiel de formation (dont le contenu sera détaillé ultérieurement).

Un métier en forte évolution

Le métier d'infirmier est actuellement en forte évolution. L'Observatoire National de l'Emploi et des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière dans son « Etude prospective des métiers de la FPH » indique les facteurs qui impacte l'évolution du métier :

- ❑ Evolution démographique :
 - ▶ Augmentation de la prise en charge des personnes très âgées.
 - ▶ Démographie médicale et paramédicale comprenant une disparité territoriale dans la répartition tant en locale que dans les spécialités (notamment gérontologie, santé mentale, ...), le secteur d'activité,...
- ❑ Evolution de la demande de santé :
 - ▶ Patients de plus en plus impliqués dans leurs soins.
 - ▶ Vieillesse de la population, augmentation des pathologies chroniques et augmentation de la dépendance et de la demande sociale.
- ❑ Evolution de l'offre de soins : développement de la coordination entre les différents secteurs, établissements, (notion de réseau de soins, filière, ...).
- ❑ Evolution des pratiques de soins :
 - ▶ Augmentation des prises en charge en ambulatoire et des soins à domicile.
 - ▶ Evolution des frontières dans la répartition des activités de soins entre les différents professionnels.
 - ▶ Techniques de plus en plus pointues et développement des protocoles de soins.
 - ▶ Approche globale et coordonnée de la prise en charge des patients.
 - ▶ Développement des pratiques de prévention et d'éducation thérapeutique.



- ❑ Evolution des techniques médicales (chirurgie moins invasives, diminution des séjours hospitaliers, ...)
- ❑ Evolution médico-économique (maîtrise des dépenses de santé).
- ❑ Evolution des organisations internes des établissements de santé.

Un autre constat fait, en lien notamment avec les évolutions citées, précise que « Au-delà des pratiques soignantes confirmées et fortes d'expériences, il existe des postes infirmiers qui nécessitent une expertise plus poussée... »

Ces compétences s'acquièrent en coopération avec l'équipe médicale et sont le plus souvent renforcées par une formation continue, ... ».

En plus des infirmiers spécialisés qui, actuellement ont un diplôme d'Etat et une fonction reconnue (Infirmier Anesthésiste DE, Infirmier de Bloc Opératoire DE, Infirmier en Puériculture DE) se profilent de nouvelles expertises.

Les expertises citées sont :

- ❑ Infirmiers experts sur un thème précis : hygiène sécurité, plaies et cicatrisation...
- ❑ Infirmier de recherche clinique : collabore à la réalisation d'un ou plusieurs essais cliniques (aide à la recherche médicale).
- ❑ Infirmier coordinateur - programmation et coordination des équipes (parcours du patient, secteur médico-social, ...).
- ❑ Infirmier clinicien : consultations infirmières, aides aux équipes, ...
- ❑ ...

Une autre voie d'avenir s'ouvre dès à présent avec la mise en œuvre de la formation d'**Infirmier de Pratique Avancée**.

L'infirmier exerçant en pratique avancée dispose de compétences élargies, par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat, validées par le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée de grade Master, délivré par les universités.

Il participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans les conditions définies par arrêté. Dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par le médecin traitant, l'infirmier exerçant en pratique avancée apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des

parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Par ailleurs, le développement de passerelles entre les différents métiers de la santé permettra, à terme, une meilleure adaptation aux besoins de santé de la population et une réorientation possible du projet professionnel.

Les compétences infirmières, d'un infirmier diplômé d'Etat, « classique », expert ou spécialisé sont intimement liées à l'actualisation des connaissances par :

- ❑ La formation tout au long de la vie.
- ❑ L'expérience professionnelle.

Futur professionnel ?

Quelles sont les aptitudes à développer ?

Le soin infirmier est à la fois un art et une science. Ainsi, l'exercice de la profession nécessite :

- ❑ Des compétences techniques et relationnelles :
 - ▶ Une attention particulière à l'autre : patient et entourage.
 - ▶ Une capacité à travailler avec l'ensemble des professionnels du champ sanitaire et/ou social.
- ❑ Une concentration soutenue sur des amplitudes horaires importantes (8, 10 ou 12 heures)...
- ❑ Des compétences réflexives.
- ❑ Une curiosité pour acquérir des connaissances tout au long de sa vie professionnelle.
- ❑ ...

Quelques aptitudes attendues :

- ❑ Sens des responsabilités.
- ❑ Capacité d'adaptation.
- ❑ Rigueur et méthode.
- ❑ Organisation et travail en équipe.
- ❑ Relation humaine.
- ❑ Analyse / Raisonnement logique.
- ❑ Résistance psychique et physique.
- ❑ Capacité à s'engager.
- ❑ Curiosité.
- ❑ ...



Quelles questions se poser avant votre orientation ?

Si vous souhaitez vous engager dans la formation, n'hésitez pas à clarifier les réponses aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

- ❑ Pourquoi devenir infirmier ?
- ❑ Comment ce projet professionnel s'inscrit-il dans mon projet de vie ?
- ❑ Depuis quand je souhaite devenir infirmier ? Projet depuis l'enfance... , projet plus récent, reconversion, ... réorientation, ...
- ❑ La confrontation à la douleur, la mort, la souffrance des autres est-elle, pour moi, supportable ?
- ❑ Suis-je assez « résistante » à la fatigue ?
- ❑ Le fait de travailler la nuit, les week-ends et jours fériés me pose-t-il problème ?
- ❑ Ai-je de bonnes capacités d'intégration ? (Equipes, Etablissements, ...)
- ❑ ...

VOUS SOUHAITEZ UN EXERCICE VARIÉ, DANS DES SECTEURS DE POINTE, AVEC DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES RECONNUES



Rejoignez-nous !



Nos petits +

- **Activités de chirurgie spécialisée** et de recours en neurochirurgie, chirurgie cardiaque et thoracique, chirurgie pédiatrique, chirurgie vasculaire et urologique, chirurgie orthopédique, chirurgie digestive ...
- Accès à de nombreuses **formations** et perspectives d'**évolution professionnelle**.
- Qualité de vie très agréable dans une **ville dynamique** en croissance économique.



Annonces détaillées : scannez-moi !

Le **CHU de Montpellier**, un établissement de santé de référence en Occitanie, assurant des activités de recours et d'expertises régionales dans de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales, recrute plusieurs postes à temps plein ou temps partiel :

- **Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat,**
- **Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat**



Pour postuler :
envoyer votre candidature (CV détaillé et Lettre de Motivation) à : recrutementannonce@chu-montpellier.fr
à l'attention de Mme la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation.



ELSAN

Notre Santé autrement



Venez dessiner l'avenir de la santé dans l'un de nos 137 établissements implantés en France métropolitaine

Rejoignez-nous



<https://talents.groupe-elsan.com/fr/annonces>



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLEMY DURAND À ÉTAMPES

DESRIPTIF

Acteur de référence en psychiatrie et santé mentale en France (1 500 personnes, 80 métiers, budget de 100 millions d'euros), l'établissement public de santé (EPS) Barthélemy Durand, dynamique et accessible, engagé et innovant, inscrit pleinement son action dans le sud de l'Île-de-France.

Pionnier dès son ouverture en 1963 et porté par des valeurs fortes (richesse professionnelle et travailler ensemble, management durable et responsable, équité, innovation, esprit d'initiatives), l'EPS Barthélemy Durand développe une offre de soins de proximité (territoire de 1 500 km², pour 800 000 habitants) et spécialisée à vocation régionale et départementale, s'adressant à tout âge de la vie.

Avec 3 sites d'hospitalisation et 70 structures ambulatoires dans le département, l'établissement compte 705 lits et places et est un acteur de la formation initiale et continue des professionnels, actif dans les pédagogies innovantes (simulation en santé, serious games, réalité virtuelle).



RECHERCHE

● CADRE DE SANTÉ (H/F)

MISSIONS PRINCIPALES

- Élaborer, réaliser et communiquer le projet de soins paramédical de l'unité en liaison avec l'équipe médicale en tenant compte des orientations du secteur.
- Gestion directe des personnels paramédicaux de l'unité.
- Répartir et gérer les ressources et les moyens dans l'unité en optimisant l'utilisation des ressources humaines et logistiques allouées au regard des variations de l'activité et des priorités.
- Contrôler la qualité et la sécurité des soins et des activités paramédicales.
- Suivre et faire le bilan des activités de l'unité et avoir un regard sur les tableaux de bord et les indicateurs.
- Coordonner et suivre les prestations de maintenance et de logistique.
- Gérer l'information relative aux soins et aux activités paramédicales.
- Identifier les besoins en formation du personnel, suivi et évaluation des résultats.
- Accueillir et organiser l'encadrement des nouveaux personnels et des étudiants.
- Conseils, informations, éducation ou formation clinique auprès du personnel paramédical et des patients / familles.
- Veille professionnelle sur l'évolution des réformes hospitalières de la santé, des professions, des techniques et du matériel.
- Animer, mobiliser et entraîner une équipe.
- Conduire des réunions.
- Fixer des objectifs et évaluer les résultats.
- Traiter et résoudre les situations conflictuelles.
- Travailler en réseau.

COMPÉTENCES REQUISES

- Maîtrise de soi, réserve, sens de la négociation et de la communication, esprits d'ouverture, savoir fédérer une équipe et partager ses valeurs.
- Sens pratique et capacité de décision dans la gestion et l'organisation du service.
- Esprit d'initiative, ordre et méthode.
- Sens du dialogue et des relations humaines.
- Approche pédagogique et éthique.

AVANTAGES

La promotion professionnelle

L'établissement développe une véritable politique de promotion professionnelle pour la filière soignante par la prise en charge des études en école des cadres de santé. Chaque année l'établissement organise des concours de cadre de santé et de cadre supérieur de santé.

La formation continue

L'établissement favorise la formation du personnel afin de leur permettre de maintenir ou parfaire leur qualification professionnelle, d'assurer leur adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail.

Logements

L'établissement dispose de logements à loyer modéré, à destination de professionnels.

L'établissement dispose d'une convention avec l'office HLM local, ses agents bénéficient d'une facilité d'accès au logement social à Étampes et Sainte-Genève-des-Bois.

Accueil des Enfants du Personnel

L'EPS Barthélemy Durand dispose de sa propre structure, le Groupement Familial. Cette association, en partie financée par l'établissement, emploie des assistantes maternelles agréées qui sont suivies et encadrées par des professionnels de la petite enfance. Cette structure est particulièrement destinée aux personnels soignants travaillant en roulement mais demeure ouverte, sous réserve des places disponibles, à l'ensemble des personnels.

CONTACT

Mme DUMENOIR

Coordonnatrice générale des soins
DS@eps-etampes.fr

● INFIRMIER (H/F)

MISSIONS PRINCIPALES

- Évaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne.
- Mettre en œuvre des soins infirmiers individualisés.
- Assurer les entretiens infirmiers d'accueil, de soutien, et participer aux entretiens médicaux.
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et y faire face par des actions adaptées.
- Créer une relation de confiance avec les patients, son entourage et l'équipe.
- Travailler en équipe inter-professionnelle.
- Participer à la prise en charge de la douleur psychique et physique.
- Exécuter les prescriptions médicales.
- Assurer la mise en place d'activités thérapeutiques.
- S'inscrire dans la dynamique du secteur.
- Participer à la gestion du matériel et de la pharmacie de l'unité ainsi qu'au pointage régulier des toxiques, suivi des dates de péremption des produits peu utilisés et dans le signalement des dysfonctionnements dans le cadre de la matériovigilance.
- Participer aux règles sécuritaires sur tout ce qui concerne les patients dans leur environnement.
- Assister aux synthèses et visites médicales.
- Participer aux groupes de travail, dans le cadre du projet de soins sur le service et l'établissement.





LA FORMATION INITIALE





Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD (Licence-Master-Doctorat) et valide le niveau Licence.

Les études se déroulent dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers. En partenariat avec l'Université, elle prépare en 3 ans, au diplôme d'Etat Infirmier et à l'obtention du grade de Licence.

Le cursus de formation, fondé sur l'alternance, comprend :

- ❑ 6 semestres validant les 180 E.C.T.S. (European Crédit Transfert System) du grade de licence.
- ❑ 20 semaines de formation en alternance par semestre.
- ❑ 50 % d'enseignement en institut de formation = 2100 heures d'enseignements théoriques.
- ❑ 50 % de stage = 2100 heures de stages cliniques.

Principes pédagogiques

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de la validation des ECTS, la formation infirmière se caractérise par les aspects suivants :

- ❑ Enseignement supérieur pour un diplôme de Niveau II (licence).
- ❑ Formation professionnalisante conduisant à un diplôme d'Etat autorisant l'exercice professionnel.
- ❑ Formation en alternance.
- ❑ Formation par les pairs.

« Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements. » (annexe 3 du référentiel de formation).

Au cours de la formation, les étudiants sont amenés à :

- ❑ Devenir des praticiens autonomes, responsables et réflexifs.
- ❑ Développer des ressources en savoirs théoriques, méthodologiques, habiletés gestuelles.
- ❑ Reconnaître leurs émotions et les utiliser avec distance professionnelle.
- ❑ Développer une éthique professionnelle.

Le programme de formation s'organise autour d'axes pédagogiques tels que :

- ❑ Alternance de formation entre institut et stage.
- ❑ Etudes de situations de soins conduisant aux 3 paliers d'apprentissage :
 - ▶ « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires.
 - ▶ « Agir » : l'étudiant mobilise ses savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.
 - ▶ « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.
- ❑ Parcours de formation individualisé tenant compte de la progression de chaque étudiant, accompagné par un formateur responsable du suivi pédagogique.
- ❑ Actualisation des savoirs en lien avec l'évolution des techniques et des sciences.
- ❑ Développement par l'étudiant d'une posture réflexive lui permettant de comprendre le lien entre savoirs et actions afin de construire ses compétences professionnelles.

Unités d'enseignement

Les unités d'enseignement se répartissent sur les 6 semestres :

- ❑ Unités dites « contributives » issues d'autres disciplines et concourant aux compétences infirmières :
 - ▶ Unités 1 : Sciences humaines, sociales et droit.
 - ▶ Unités 2 : Sciences biologiques et médicales.
- ❑ Unités dites « cœur de métier » :
 - ▶ Unités 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
 - ▶ Unités 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions.
 - ▶ Unités 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- ❑ Unités 6 : Méthodes de travail (dont anglais).

Les enseignements à l'institut de formation sont réalisés sous différentes formes :

- ❑ Cours magistraux : facultatifs (CM).
- ❑ Travaux dirigés et travaux pratiques (TD) :
 - ▶ Obligatoires.
 - ▶ Par groupes de 25 maximum.
 - ▶ Faisant appel à de méthodes pédagogiques interactives.



- ❑ Travaux personnels guidés (TPG) :
 - ▶ Recherches ou études personnelles.
 - ▶ Préparation de travaux.
 - ▶ Entretiens de suivi pédagogique individualisé.

Stages et enseignement clinique

Les stages auprès de professionnels infirmiers

Les stages cliniques comprennent obligatoirement le passage dans 4 types de terrains :

- ❑ Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation.
- ❑ Soins de courte durée (Médecine, Chirurgie, Obstétrique).
- ❑ Soins en Santé Mentale.
- ❑ Soins en lieux de vie.

Les stages se répartissent de la façon suivante :

- ❑ Semestre 1 : 5 semaines.
- ❑ Semestre 2 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 3 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 4 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 5 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 6 : 15 semaines.

L'enseignement clinique

Selon la directive européenne 2005-36 : « *L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et des compétences acquises.* ».

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances acquises et le développement des compétences professionnelles par :

- ❑ L'observation.
- ❑ La réalisation de soins.
- ❑ La prise en charge globale des patients.
- ❑ Le travail en équipe pluri professionnelle.

Au décours des stages, questionnement et réflexion sur la pratique seront accompagnés par un tuteur et/ou un formateur de l'IFSI.

Les stages sont reconnus « qualifiants » lorsqu'ils présentent les conditions propices à l'apprentissage de la profession, notamment :

- ❑ Un encadrement par des professionnels qualifiés.
- ❑ Des activités permettant l'apprentissage.
- ❑ Des outils pédagogiques comme les livrets d'accueil et d'encadrement.

Une Charte d'encadrement et une convention de stage lient terrains de stage, institut de formation et, pour la convention, les étudiants.

La progression de l'apprentissage en stage, compétences, actes et activités est retranscrite sur le Portfolio. Le Portfolio est un outil qui permet à l'étudiant de suivre ses acquisitions et au formateur responsable d'en faire un bilan et de conseiller l'étudiant dans son parcours de stage.

Certification professionnelle

L'acquisition des ECTS est faite à partir de l'évaluation de chaque unité d'enseignement et de chaque stage. Les résultats sont présentés et validés en Commission d'Attribution de Crédits. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut se représenter à la session suivante.

Le diplôme d'Etat infirmier est attribué par le Jury du diplôme d'Etat infirmier, sous la Présidence de la DREETS, Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, aux étudiants ayant obtenu 180 ECTS. Le grade de licence est quant à lui délivré par l'Université partenaire aux étudiants ayant obtenu le diplôme d'Etat infirmier.

Compétences respectives de l'Etat et de la Région

Les articles L.4383-1 à L.4383-6 du Code de la Santé Publique précisent les compétences respectives de l'Etat et de la Région.

Compétences de l'Etat

Au niveau national, l'Etat :

- ❑ Fixe les conditions d'accès aux formations.
- ❑ Détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation.



- ❑ Détermine le nombre d'étudiants admis à entreprendre les études (Quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation).

Les services déconcentrés de l'Etat :

- ❑ La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) délivre les diplômes.
- ❑ Le Directeur de l'agence régionale de santé (ARS) contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation, notamment en assurant la Présidence des Conseil Pédagogique et Conseil de Discipline.

Compétences de la Région

Le Conseil Régional :

- ❑ Répartit entre les Instituts de Formation en Soins Infirmiers le quota régional sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires.
- ❑ Délivre les autorisations de création des instituts et leurs renouvellements.
- ❑ Agrée les directeurs d'institut de formation.
- ❑ Attribue les aides aux étudiants (bourses, ...).
- ❑ Finance le fonctionnement des instituts de formation et peut participer à leur investissement.

Se former par la voie de l'apprentissage

Il est tout à fait possible, dans un certain nombre de régions et/ou d'instituts de formation en soins infirmier d'être « Apprenti » et « étudiant en soins infirmiers », l'institut de formation est alors antenne du Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA).

Les formations en alternance se tournent tout naturellement vers la voie de l'apprentissage. Ici, il s'agit non pas de l'apprentissage comme processus de formation, mais de la voie de l'apprentissage comme personnel salarié à part entière d'un établissement de santé ou médico-social.

L'étudiant est recruté par l'établissement de santé, après le concours, en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

A ce titre, les lois, règlements et convention collective de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Les contrats d'apprentissage assurent aux jeunes de moins de 26 ans une formation de qualité, un financement complet de leurs études et une rémunération mensuelle selon le tableau ci-dessous :

Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
18-21 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
+ 21 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

Les avantages pour l'apprenti

- ❑ La formation est entièrement gratuite pour tous les apprentis : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité.
- ❑ La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du SMIC annuel.
- ❑ L'apprenti ne paie aucune cotisation sociale. Il est affilié à la sécurité sociale des salariés.
- ❑ Les années d'apprentissage comptent comme des années d'ancienneté dans l'entreprise (excepté dans les établissements publics).

Pendant ses études, l'apprenti :

- ❑ Suit le parcours de formation réglementaire comme tous ses collègues de promotion.
- ❑ A un statut de salarié.
- ❑ Fait un certain nombre de stages si la réglementation le permet auprès de son employeur.
- ❑ Doit un certain nombre d'heures de travail à son employeur au cours de l'année.

L'adaptation au fonctionnement de l'établissement et l'intégration aux équipes se font en amont du diplôme, permettant alors une meilleure employabilité à l'issue de la formation.



Les partenaires

Les partenaires incontournables du dispositif de formation sont :

- ❑ Pour l'enseignement des Unités d'Enseignement contributives : l'université par l'intermédiaire de sa composante médecine ou santé.
- ❑ Pour l'enseignement clinique : les établissements de santé, médico-sociaux et de santé publique, les professionnels du secteur libéral et l'ensemble des infirmiers accueillant les étudiants en stage.

Les instituts de formation formalisent leurs partenariats dans le cadre de conventions tripartites.

- ❑ Convention entre Conseil Régional, Université et Groupement de Coopération Sanitaire (IFSI Publics et certains IFSI privés) ou IFSI du secteur privé.
- ❑ Convention entre Structures d'accueil en stage, Etudiants et Institut de formation.

Au-delà de cet aspect formel et règlementaire, le partenariat recouvre une collaboration de tous les instants, visant à une co-construction des projets de formation : Unités d'enseignement contributives et enseignement clinique.

Infirmier(e) Diplômé(e) d'État, Aide-Soignant(e)... en CDD / CDI

L'Institut du Cancer de **Montpellier** recrute !

Centre de Lutte Contre le Cancer de **référence** dans le **Sud de la France**, l'ICM est un établissement à **taille humaine** reconnu au niveau national pour son **expertise** et son **innovation** au service des patients. Vous partagez nos valeurs d'humanisme, de bienveillance, de cohésion et souhaitez évoluer dans un cadre motivant où les soins, la recherche, la formation et la prévention sont au cœur des priorités ? **Alors, rejoignez-nous !**

Vos avantages



Rémunération



Temps de travail



Qualité de vie



Santé



Retraite



CV + Lettre de motivation à adresser à Cédric Guillaumon, Directeur des Soins :
Cedric.Guillaumon@icm.unicancer.fr / 04 67 61 37 34

Membre du réseau national



www.icm.unicancer.fr/rejoindre-licm

Découvrez-nous dès maintenant :     



L'Arche, ce sont des lieux où vivent et travaillent ensemble des personnes adultes en situation de handicap mental et ceux qui les accompagnent, les « assistants » salariés ou volontaires dans le cadre du service civique.

Ces communautés, qui relèvent du secteur médico-social, proposent d'associer tous leurs membres dans des relations interpersonnelles qui dépassent la seule relation d'aide. À L'Arche, on cherche à « vivre avec » les personnes ayant un handicap, plutôt qu'à « faire pour » elles.

Chaque communauté de L'Arche revêt quatre dimensions : la dimension communautaire, la dimension professionnelle, la dimension spirituelle et la dimension d'ouverture.

Les chiffres clés :

- 1350 personnes adultes handicapées mentales internes ou externes.
- Près de 350 jeunes volontaires en service civique chaque année.
- Chaque communauté compte aussi tout un réseau d'amis et de bénévoles.



Merci
d'envoyer
votre CV et votre
lettre de motivation
à Charlotte Pascot,
responsable des assistants
charlotte.pascot@archeparis.org

Pour assurer ses missions, **L'Arche À Paris**
recherche tout au long de l'année
des Aides-Soignant(e)s
et des Infirmier(e)s

Une expérience dans le secteur du handicap mental et
à L'Arche serait un atout

LE CENTRE HOSPITALIER ST-JACQUES,
situé à Mirande (GERS)

Recrute pour son unité EHPAD

INFIRMIER(E)S

Vous souhaitez un cadre privilégié et naturel, Mirande, sous-préfecture du Gers est une ville de 4 000 habitants dynamique au tissu associatif dense avec ses 80 associations, ses festivals, un accueil des enfants de la crèche au lycée sur 5 établissements scolaires, des équipements sportifs, un cinéma, de nombreux commerces et une maison médicale de santé.

Proximité immédiate avec Auch à 25min, Tarbes à 45min, Toulouse à 1h30, Stations de ski à 1h30.

**Horaires en 7h30
ou 8h ou 10h par jour
CDI, titularisation FPH.**

Si vous êtes motivé(e), que vous avez le sens des responsabilités et du travail en équipe.

ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE :

contact@ch-mirande.fr

**POSTE À POURVOIR
IMMÉDIATEMENT**



Notre structure en direction commune avec le CH d'Auch dispose d'une unité de 133 lits d'EHPAD, de 30 places en SSIAD et de 20 lits d'hospitalisation complète de SSR.

Vos missions en tant qu'infirmier seront de coordonner les soins, d'en assurer la réalisation et son évaluation en lien avec l'équipe soignante et les médecins. Vous veillerez à la sécurité des résidents et au respect des bonnes pratiques professionnelles des AS, AMP et ASH que vous encadrerez. Vous réaliserez les tâches administratives (suivi du dossier médical sur un logiciel de soins dédié OSIRIS). Vous accompagnerez et informerez les résidents et leurs familles.

Afin de faciliter votre prise de poste, une doublure avec un agent déjà en poste sera proposé ainsi qu'une aide gracieuse pour votre installation avec un logement à disposition d'une durée d'un mois. Des formations professionnelles sont proposées et financées avec les établissements du GHT.

Après 3 mois d'ancienneté, vous pourrez bénéficier du CGOS (comité d'entreprise) offre de nombreux avantages (vacances, culture, enfants...).



Infirmière / Infirmier en soins généraux Bloc Opérateur, Médecine, SSR, CSG, Chirurgie, UCC, Psychiatrie, EHPAD

Présentation de l'établissement

Au pied des Pyrénées ariégeoises, à une heure de Toulouse, proche des stations de ski, à 2 heures de la Méditerranée et à 3 heures de l'Atlantique, le Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel.

Le Centre Hospitalier comprend plus de 1000 salariés, dont une soixantaine de médecins, 4 Pôles Cliniques, des activités diversifiées : Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Urgences, SMUR, SMC-SIR, Unité Ambulatoire, Consultations, Centre de Réadaptation Neurologique (CRN), SSR, CSG, UCC, UMG, USLD, Psychiatrie intra et extra de l'Ariège, une filière médico-sociale avec une MDA, trois EHPAD et une MAS, un plateau technique complet avec Laboratoire, Pharmacie et Scanner et une équipe d'une vingtaine de rééducateurs pluridisciplinaires. S'ajoutent également des équipes sociales, éducatives et psychologiques.

Le CHAC dispose également d'une Unité Centrale de Production avec un restaurant, une blanchisserie, une équipe technique, informatique et des services supports administratifs.

Description du service et du poste

Mission générale :

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins. Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés. Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Réaliser l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.

Fonctions et tâches :

- Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- Coordination et organisation des activités et des soins.
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires.
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes.
- Observation de l'état de santé et le comportement relationnel et social d'une personne.
- Réalisation de soins de confort et de bien-être.
- Réalisation de soins et d'activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique.
- Recueil de données cliniques.
- Rédaction et mise à jour du dossier patient.
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé de la personne.
- Veille et recherche professionnelle.

Niveau requis : Diplôme d'état d'Infirmier.

Poste à pourvoir dès que possible au sein du Centre Hospitalier Ariège Couserans, site de Rozès à Saint Lizier (09).

Poste ouvert aux agents titulaires de la Fonction Publique (Fonctionnaires) ou aux agents contractuels.

Planning en 12h00. Jeune professionnel accepté.

CONTACTS :

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le secrétariat de la DRH :
secretaire.drh@ch-ariège-couserans.fr - 05 61 96 21 94 - 05 81 09 14 40





LES MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI





LES MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

- ▶ **1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme**
- ▶ **2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Modalités pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme

L'inscription des candidats admis est précédée de la procédure de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Sous la responsabilité et la coordination de l'agence régionale de santé (ARS), les IFSI se regroupent par territoire universitaire.

La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues. Une réponse unique, par vœu est apportée aux candidats dans les délais prévus par le calendrier Parcoursup.

Les 5 attendus :

Pour l'examen des dossiers des candidats, 5 attendus sont examinés :

- ▶ Intérêt pour les questions sanitaires et sociales.
- ▶ Qualités humaines et capacités relationnelles.
- ▶ Compétences en matière d'expression orale et écrite.
- ▶ Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique.
- ▶ Compétences organisationnelles et comportementales.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- ▶ De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- ▶ De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation. Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats doivent satisfaire à deux épreuves de sélection :

- ▶ Un entretien de vingt minutes noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :
 - ❑ La copie d'une pièce d'identité.
 - ❑ Les diplôme(s) détenu(s).
 - ❑ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues.
 - ❑ Un curriculum vitae.
 - ❑ Une lettre de motivation.
- ▶ Une épreuve écrite notée sur 20 points comprenant :
 - ❑ Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (durée 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - ❑ Une sous-épreuve de calculs simples (durée de 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.



Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves. Le classement final est transmis au candidat.

ATTENTION :

Chaque candidat admis en formation quel que soit son mode de sélection (par Parcoursup ou par sélection) doit effectuer son inscription dans l'IFSI qui l'a appelé. Le candidat doit ensuite réaliser son inscription en respectant les modalités et le calendrier fourni.

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Les instituts mettent à disposition des candidats un support.

Les apprenants déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- ▶ La copie d'une pièce d'identité.
- ▶ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s).
- ▶ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans.
- ▶ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions.
- ▶ Un curriculum vitae.
- ▶ Une lettre de motivation.
- ▶ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Modalités de validation directe du diplôme par le jury

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ▶ Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté.

- ▶ Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté. Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- ▶ Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les personnes déposent auprès de l'établissement de formation leur demande de présentation du diplôme comprenant les pièces suivantes :

- ▶ La copie d'une pièce d'identité.
- ▶ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) et autorisation(s) d'exercice concernée(s).
- ▶ Un curriculum vitae.
- ▶ Une lettre de motivation.

CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE

Implanté sur 4 sites : Antrain / Saint-Brice-en-Coglès / Tremblay / Saint-Georges-de-Reintembault



RECRUTE

4 POSTES À POURVOIR EN EHPAD

CDD 1 an (renouvelable) ou mutation
Diplôme d'État d'Infirmier EXIGÉ



PLUSIEURS POSTES À POURVOIR

CDD 1 an (renouvelable) ou mutation
Diplôme d'Aide-soignant(e) EXIGÉ

POUR CANDIDATER

Merci d'adresser CV +
LM au service des ressources humaines :

Intégrez l'un de nos services
*Médecine - SSR polyvalent, SSR spécialisés
neurologique et locomoteur, EHPAD, SSIAD
et Foyer de Vie*

INFIRMIER(E)

MISSION GÉNÉRALE

Dans votre quotidien, vous serez amené(e) à évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins. Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés. Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative. Réaliser l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.

- Coordination et organisation des activités et des soins.
- Observation de l'état de santé et le comportement relationnel et social d'une personne.
- Réalisation de soins de confort et de bien-être.
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé de la personne.

AIDE-SOIGNANT(E)

MISSION GÉNÉRALE

Dans votre quotidien, vous serez amené(e) en collaboration avec l'infirmier(e) à dispenser des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.



CH des Marches de Bretagne - 1 Rue Jean- Marie LALOY - B.P.9 Antrain - 35560 VAL-COUESNON - 02 99 98 31 33 ou recrutement@chmb.fr



L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE QUINGEY (25)

Rejoignez-nous !

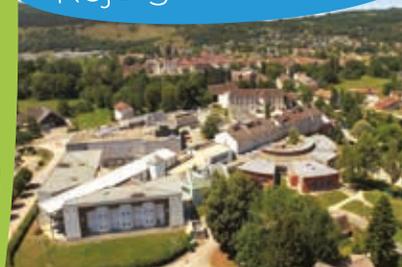
Infirmier(e), Aide-Soignant(e) Cadre de Santé et Cadre rééducateur

Dans son écrin de verdure à proximité de Besançon, l'Établissement de Santé de Quingey se compose des 3 pôles : Gérontologie (USLD, EHPAD), Handicap (MAS), et Réadaptation (MPR Neurologique et Locomoteur).

Nos installations sont en constantes évolutions afin d'offrir aux Patients et Résidents des prestations correspondantes à leurs attentes.

Nous vous proposons d'intégrer une équipe de professionnels qui développent continuellement leurs compétences pour répondre à l'évolution des besoins en santé et en accompagnement.

**Horaires fixes, RTT et formation continue
favorisent les conditions de travail.**



CONTACTER

les RH au **03 81 63 79 75** ou
par mail service.rh@chquingey.fr





LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION





Le bien-être des étudiants en formation est une priorité pour l'ensemble des équipes qui accompagnent l'apprenant dans son parcours de professionnalisation.

De nombreuses démarches sont initiées en coordination entre les équipes pédagogiques, les équipes de direction et les étudiants.

La vie en institut de formation dépend tout à la fois des missions assurées, des effectifs en formation, de la nature des conventions avec l'université, du milieu urbain ou rural et de la localisation intra ou extrahospitalière des instituts, etc.

Un grand nombre d'entre eux permettent un accès :

- ❑ A une restauration collective ou au restaurant universitaire au tarif CROUS.
- ❑ A un centre de documentation ou à des bibliothèques universitaires,
- ❑ Aux œuvres du CROUS, de part le statut étudiant (carte étudiant).
- ❑ ...

Les étudiants sont impliqués dans la vie étudiante au cours de leur formation par :

- ❑ Les associations étudiantes à la fois locales et nationales.
- ❑ Leur participation aux différentes instances par l'élection des représentants aux :
 - ▶ Instance compétente pour les orientations générales des instituts (ICOGI).
 - ▶ Section pédagogique.
 - ▶ Section disciplinaire.
 - ▶ Section vie étudiantes.
 - ▶ Commission spécialisée (GCS IFSI Publics/privés).
- ❑ Des initiatives comme la mise en place de tutorat inter promotions.
- ❑ ...

Un institut de formation en soins infirmiers assure plusieurs missions.

- ❑ Formations initiales infirmières et aides-soignantes.
- ❑ Formations préparatoires.
- ❑ Formations continues.
- ❑ Documentation et recherche.

La plupart des IFSI sont rattachés à des établissements hospitaliers publics, d'autres sont associatifs, rattachés ou non à des établissements hospitaliers.



LES FORMATIONS POST-DEI





Depuis 2009, la formation infirmière a intégré les accords de Bologne. Le diplôme d'Etat infirmier, avec 3 ans d'études, attribue le niveau Licence. En conséquences, plusieurs formations diplômantes post-DEI se situent au niveau Master. Actuellement, seul le Diplôme d'état d'infirmier(e)-anesthésiste (DEIA) confère le grade de Master depuis 2014. Au terme du processus de Bologne le Doctorat devrait être accessible aux professionnels qui en ont tout à la fois les capacités et les compétences.

Trois types de formation existent aujourd'hui :

- ❑ Les formations spécialisées ;
- ❑ Le diplôme Cadre de Santé ;
- ❑ Les Masters de Recherche et de Pratiques Avancées.

Les Formations Spécialisées

Les formations dites « spécialisées » s'inscrivent dans la « réingénierie » des métiers de la santé, actuellement en cours. C'est-à-dire que les référentiels « métier » (référentiels d'activités et de compétences) et référentiel de formation sont élaborés ou réajustés.

Ces formations débouchent, avec une reconnaissance salariale du diplôme, sur les métiers de :

- ❑ **Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)** : Il réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur. C'est un praticien avancé qui a le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes et les compétences cliniques permettant de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation et urgences. Au terme de la formation, le grade de master est attribué en même temps que le diplôme d'État (décret 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade Master). Formation en alternance de 2 ans, 4 semestres et 120 ECTS. (Présentation de la formation d'IADE et du Syndicat National des infirmier(e)s-Anesthésistes (SNIA) de page 48 à 57).
- ❑ **Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)** : il exerce en bloc opératoire ou secteur associé et contribue en toute sécurité aux soins dispensés au patient pour une intervention chirurgicale. Depuis le décret 2015-74, des actes exclusifs à sa fonction, notamment celle d'aide opératoire et d'assistant de chirurgie, lui sont reconnus. (Présentation de la formation d'IBODE et de l'Union Nationale des Associations d'infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat (UNAIBODE) de page 58 à 65).

- ❑ **Infirmière Puéricultrice Diplômé d'Etat (Puer DE)** : elle exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille (présentation de la formation Puer DE en pages 66 et 67).

L'inscription dans les formations spécialisées s'effectue auprès des instituts de formations spécialisés :

- ❑ Sur épreuves de sélection.
- ❑ Dès l'obtention du DEI pour la formation de puéricultrice et d'IBODE.
- ❑ Après 2 ans d'exercice professionnel infirmier pour les IADE.

La durée des études, qui s'effectue en alternance, est aujourd'hui de :

- ❑ IADE : 2 ans.
- ❑ IBODE : 18 mois.
- ❑ Puéricultrice : 1 an.

La formation Cadre de Santé

Le cursus Cadre de Santé, à l'instar des formations spécialisées, est aussi en cours de réingénierie. (Présentation de la formation de Cadre de Santé et de l'Association nationale des cadres Infirmiers et médico-techniques (ANCIM) de page 74 à 82).

Ce parcours de formation débouche sur les deux métiers ci-dessous avec une reconnaissance salariale du diplôme.

- ❑ Cadre de santé en secteur de soins qui organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. L'exercice s'effectue en service de soins intra ou extrahospitalier, mais aussi sur des missions transversales.
- ❑ Cadre de santé formateur qui exerce dans le cadre des instituts de formation initiale ou continue :
 - ▶ Forme des professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages.
 - ▶ Réalise des actions de formation concernant les soins (techniques, management, pédagogie des soins, etc.). Au terme de la réingénierie, le niveau Master pourrait-être attribué aux futurs Cadres de Santé.



L'inscription s'effectue auprès des instituts de formation Cadre de Santé :

- ❑ Sur épreuves de sélection.
- ❑ Après 4 ans d'exercice professionnel infirmier (ou exercice en lien avec d'autres diplômes de santé pour les filières médico-techniques et de rééducation).

La durée des études, effectuées en alternance, est aujourd'hui de 10 mois.

La formation d'Infirmier.ère de Pratique Avancée (IPA), Diplôme d'Etat et grade Master

Contexte

Le vieillissement de la population (en 2040 plus de 10 millions de français auront plus de 75 ans), l'augmentation des maladies chroniques (1 français/4), l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité de notre système de santé, le tout dans un contexte économique contraint sont les enjeux majeurs de la loi de santé.

Cette loi est articulée autour de 3 priorités :

- ❑ Prévention, éducation et promotion de la santé
- ❑ Accès aux soins pour tous
- ❑ Innovation et démocratie sanitaire

Ce contexte, à l'instar des pays européens et anglo-saxons amène à envisager l'émergence de nouveaux métiers.

Aussi le développement de la pratique avancée infirmière s'avère indispensable. Ces nouveaux métiers de soins permettront la prise en charge des personnes porteuses de pathologies chroniques, une pertinence et coordination des soins. Ils seront également contributeurs des pratiques collaboratives, d'une qualité et sécurité des soins dispensés, une fluidité des parcours des personnes soignées avec une meilleure efficacité.

Il convient, en effet, de distinguer les infirmier.e.s spécialistes cliniques et les infirmier.e.s praticien.ne.s, en référence à la conception des pratiques avancées du CII (2008), (Conseil International des Infirmier.e.s). Pour ce faire, il semble opportun de définir les champs d'expertise de ces nouveaux métiers, les modalités d'exercice et les conditions de mise en œuvre des formations concernées au sein des universités.

La loi de santé 2016 officialise en France le statut d'infirmier.e.s en pratique avancée (IPA), légiféré par l'arrêté du 10 août 2019 modifiant arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'infirmier en pratique avancée.

Quelques définitions

Définition du Conseil international des infirmières (2008)

« L'infirmière de pratique avancée, ou infirmière spécialiste/experte, est une infirmière diplômée d'état ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques et le savoir-faire nécessaires aux

prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Une formation de base de niveau maîtrise (master) est recommandée. ».

Définition de l'association des infirmiers et infirmières du Canada

« La pratique infirmière avancée est une offre de soins infirmiers. Elle se déroule dans le champ d'exercice complet de la pratique infirmière, champ de pratique dynamique dont les limites sont flexibles. C'est l'application d'un savoir infirmier avancé qui détermine si la pratique infirmière est avancée, et non l'ajout de fonctions d'autres professions. La pratique infirmière avancée est une expression générale décrivant un niveau avancé de la pratique infirmière qui maximise l'utilisation d'un savoir infirmier approfondi et de connaissances spécialisées pour répondre aux besoins des clients (particuliers, familles, groupes, populations ou collectivités au complet) dans le domaine de la santé. La pratique infirmière avancée repousse ainsi les limites du champ de pratique de la profession infirmière et contribue au savoir infirmier, ainsi qu'au perfectionnement et à l'avancement de la profession. ».

Qu'est-ce que la pratique avancée pour les infirmier.e.s ?*

La pratique infirmière avancée est un terme général désignant un haut degré de connaissances acquises lors d'études universitaires de master II.

Elle s'appuie sur le savoir infirmier permettant de développer des compétences vastes et approfondies afin de pratiquer à un niveau avancé des prestations de soins infirmiers.

Il s'agit, dans les missions, de mobiliser des connaissances théoriques, empiriques, éthiques et expérimentales, pour analyser et mettre en place des stratégies correctives au travers du prisme des sciences infirmières, d'utiliser les résultats de recherche (EBN – Evidence Base nursing) ainsi que des connaissances provenant d'autres disciplines.

Ses capacités de leadership (acteur de changement, dans la complexité des situations rencontrées), lui permettent de diffuser les bonnes pratiques et de mettre en place des changements nécessaires à l'amélioration, de planifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer des programmes visant à répondre aux besoins des patients. La pratique avancée infirmière est un élément incontournable de la prise en charge globale et continue de la population, à l'interface du sanitaire et du social. Elle permet de dispenser des soins intégrés et coordonnés, tout en initiant de nouvelles répartitions des activités entre les professionnels. L'objectif principal étant de promouvoir la santé et de prévenir les maladies. Les infirmières de pratique avancée permettent de rendre le système de santé plus accessible, en conservant une qualité de soins constante. En comblant les manques de l'organisation actuelle. L'IPA fait le lien en étant complémentaire avec les autres acteurs du champ sanitaire et social.

* Source : Conseil national de l'Ordre des infirmiers - Position adoptée par le Conseil national le 6 avril 2017.



PRÉSENTATION DU SNIA ET DE LA FORMATION D'IADE

Présentation du SNIA

Le S.N.I.A est un syndicat professionnel (lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920), apolitique et indépendant, créé en 1951.

Son siège national se situe à Paris au 157 rue Legendre dans le 17^{ème} arrondissement.

Les membres élu(e)s au conseil national sont issu(e)s des 4 coins du territoire et sont des professionnel(le)s IADE exerçant leurs mandats bénévolement.

Le SNIA a pour objet de resserrer les liens de solidarité, de lutter pour la défense des intérêts professionnels et de promouvoir le statut professionnel de ses adhérents.



- ❑ Le SNIA siège de droit au Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) pour représenter la filière IADE auprès du ministère de la Santé.
- ❑ Le SNIA représente la profession lors des négociations relatives à l'exercice de la profession (programme des études, aux conditions de travail, ingénierie des métiers...) avec les autorités gouvernementales et/ou avec les organisations médicales et les autres associations professionnelles.
- ❑ Le SNIA édite ses propres recommandations professionnelles, et effectue régulièrement des enquêtes démographiques et de pratiques, outils fondamentaux à la reconnaissance des infirmier(e)-anesthésistes.
- ❑ Le SNIA assure la défense des intérêts individuels et/ou collectifs des professionnels. Il prodigue ses conseils dans de nombreux domaines (statutaire, pratiques professionnelles, conditions de travail, situations conflictuelles...).
- ❑ Le SNIA veille au respect de l'exclusivité de compétence.
- ❑ Le SNIA est membre fondateur et représente la France au sein de la Fédération Internationale des Infirmiers Anesthésistes (IFNA).
- ❑ Le SNIA est membre fondateur du Collège infirmier Français (CIF).
- ❑ Le SNIA est membre fondateur du Conseil National Professionnel des Infirmier(e)s-Anesthésistes (CNPIA).

Pour l'information de nos adhérents, un bulletin est publié trois fois par an et une lettre d'information.

Au sommaire : En plus de l'actualité syndicale, vous retrouvez des articles scientifiques, les textes officiels concernant la profession et la pratique anesthésique, les annonces congrès et journées de formation, les grilles de salaires de la F.P.H, des offres d'emploi, etc.

L'espace « Adhérents » de notre site Internet www.snia.net donne également accès à de nombreuses informations (accès réservé par codes personnels transmis lors de l'adhésion)

Le S.N.I.A. étant un syndicat représentatif de la profession d'infirmier anesthésiste, la cotisation syndicale annuelle ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de son montant sur présentation d'un reçu.

Toutes les actions entreprises par le SNIA ont un coût, transports, fonctionnement, élaboration de référentiel, participations aux réunions, consultations d'experts, actions en justice en cas de mise en cause d'un IADE ou menace sur la profession . . .

Vos adhésions sont indispensables pour remplir toutes les missions et obligations imposées par les gouvernements successifs et participer à la lutte pour la reconnaissance et la juste considération de notre profession.

Le budget et les comptes sont publics. Ils peuvent être consultés à tout moment.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Infirmier(e)s Anesthésistes
 pour être informés,
 représentés,
 conseillés,
 adhérez au :

SNIA
www.snia.net

Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes
 157 Rue Legendre - 75017 PARIS
 Tel. : 01.40.35.31.98
 Fax : 01.40.35.31.95
 e-mail : contact@snia.net

www.snia.net



Le parcours pour devenir Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste, les candidats doivent :

- ❑ Être titulaires du Diplôme d'État d'Infirmier (certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier).
- ❑ Justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- ❑ Avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, organisées par chaque école.
- ❑ Avoir acquitté les droits d'inscription (sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense).
- ❑ Avoir souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais de scolarité fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire (sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense).

Concours d'entrée

Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste. Elles comprennent :

- ❑ **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** de deux heures qui permet tant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'État d'infirmier que ses capacités rédactionnelles.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école. Chaque candidat reçoit une notification de ses résultats.

- ❑ **Une épreuve orale d'admission** permettant d'apprécier les capacités du candidat :
 - ▶ à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ;
 - ▶ à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ;
 - ▶ à exposer son projet professionnel ;
 - ▶ à suivre la formation.

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.
Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit égal ou supérieur à la moyenne.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en fonction de la note obtenue à l'épreuve d'admissibilité.

En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé sera classé le premier.

Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats inscrits sur cette liste doivent justifier d'un total de points obtenus aux deux épreuves égal ou supérieur à la moyenne. La liste complémentaire est valable jusqu'à la rentrée pour laquelle les épreuves de sélection ont été ouvertes.

Toute place libérée sur la liste principale du fait d'un désistement ou d'une demande de report de scolarité peut être pourvue par un candidat classé sur la liste complémentaire établie à l'issue des mêmes épreuves d'admission.

Admissions (« Passerelles »)

Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

- ▶ Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;
- ▶ Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- ▶ Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Ces candidats déposent auprès de l'école de leur choix un dossier comprenant :

- ▶ Un curriculum vitae ;
- ▶ Les titres et diplômes ;
- ▶ Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre
- ▶ Indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- ▶ Une lettre de motivation.



Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admission.

Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission

Ils peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis du conseil pédagogique. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Des compléments de formation peuvent être proposés par le directeur de l'école après avis du conseil pédagogique en fonction du cursus antérieur du candidat.

La Formation IADE

- ❑ Les études sont d'une durée de vingt-quatre mois,
- ❑ organisées en quatre semestres universitaires,
- ❑ à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques, et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement dont les modalités de validation sont définies dans la maquette de formation ci-dessous.

Maquette de formation IADE

Répartition du temps de formation MASTER IADE													
CALENDRIER	1 ^{er} Semestre		2 ^e Semestre		3 ^e Semestre		4 ^e Semestre		Total des 2 ans		TPG	Par EU CM/ TD+ TPG	ECTS
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures			
Enseignements théoriques, travaux recherche	8	280	6	210	8	280	4	140	26	910			
UE1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT						45		30		75	30	105	6
UE2 : SCIENCES PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES		60		60						120	30	150	8
UE3 : FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE		135		105						240	60	300	14
UE4 : EXERCICE DU METIER D'IADE dans des domaines spécifiques		30		0		110		45		185	50	235	10
UE5 : ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE		15		15		60		35		125	60	185	6
UE6 : INTEGRATION DES SAVOIRS		40		30		30		30		130	50	180	10
UE7 : MEMOIRE PROFESSIONNEL						35		0		35	70	105	6
		280		210		280		140		910	350	1260	60
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES STAGES	14	490	14	490	14	490	16	560	58	2030			60
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE (1) TPG	3	105	2	70	3	105	2	70	10	350			
Congés annuels CA	1	35	4	140	1	35	4	140	10	350			
Total des 2 ans	26	910	26	910	26	910	26	910	104	3640			120

Stages Cliniques

ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES) 58 semaines réparties sur 4 semestres

DISCIPLINES INCONTOURNABLES...	Durée minimal obligatoire par spécialité (semaines)	Total des stages (semaines)
Anesthésie réanimation en chirurgie viscérale : chirurgie générale, digestive, endoscopies, vasculaire, urologique, gynécologique...	8	
Anesthésie réanimation en chirurgie céphalique tête & cou : ORL, OPH, maxillo-faciale	4	
Anesthésie réanimation en chirurgie orthopédique ou traumatologique	4	
Anesthésie réanimation obstétricale	4	
Anesthésie réanimation pédiatrique	4	
Prise en charge en pré-hospitalier (SMUR, Urgence...)	4	
Prise en charge de la douleur y compris sophrologie, hypnose...	2	
Stage au sein d'une équipe	4	
	34	58
Pour les 24 semaines restantes : au moins 8 semaines seront au choix de l'étudiant et le reste (16 semaines) est réparti par l'équipe pédagogique (adaptation parcours de formation, choix en fct de l'intérêt pédagogique, discipline novatrice ou pertinente).		
Le temps de surveillance post interventionnelle est intégré dans les stages cités ci-dessus		

Modalités d'attribution du Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste grade Master

Le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel (voir le référentiel de compétences)

- ❑ 60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- ❑ 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- ❑ Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- ❑ Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

La validation des unités d'enseignement est attestée par un jury semestriel.

Chaque semestre, le responsable pédagogique et le formateur responsable du suivi pédagogique présentent au jury semestriel les résultats des étudiants afin que celui-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés au jury semestriel, lequel décide de présenter ou non l'étudiant infirmier anesthésiste devant le jury d'attribution du diplôme d'État avec le grade Master*.

*Grade Master conféré en 2014 : <http://www.snia.net/actualiteacutes/archives/06-2014>

Référentiel de formation : <http://www.snia.net/referentiel-de-formation.html>

Référentiel de compétences : <http://www.snia.net/referentiel-de-competences.html>

Référentiel d'Activités : <http://www.snia.net/referentiel-dactivites.html>



ANNUAIRE DES ÉCOLES D'IADE

VILLE	ADRESSE
AMIENS	Hôpital Sud Avenue René Laënnec-Salouel - 80054 AMIENS Cedex 1
BESANCON	I.F.S.I. Rue des Tilleroyes - 25030 BESANCON Cedex
BORDEAUX	Ecole IADE - C.H.U. de Bordeaux - IMS Pellegrin Rue Francisco Ferrer - 33076 BORDEAUX Cedex
BREST	C.H.U. La Cavale Blanche Boulevard Tanguy Prigent - 29609 BREST Cedex
CAEN	C.H.R.U. Avenue de la Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex
CLERMONT-FERRAND	C.H.U. G. MONTPIED B.P. 69 - 63003 CLERMONT FERRAND Cedex 1
DIJON	C.H.U. 12, Bld Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 77908 - 21019 DIJON Cedex
GRENOBLE	C.H.U. Hôpital Nord B.P. 217 - Bât. Ecoles Paramédicales LA TRONCHE - 38043 GRENOBLE Cedex 9
LILLE	C.H.R.U. Institut Gernez-Rieux - Rue du Dr Schweitzer - 59037 LILLE Cedex
LIMOGES	Le Cluzeau 23, Avenue D. Larrey - 87042 LIMOGES Cedex
LYON	I.F.C.S. Secteur Est 5, Avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 03
MARSEILLE	I.R.F.S.S. - Houphouet Boigny 416, Chemin de la Madrague - 13314 MARSEILLE Cedex 15
MONTPELLIER	I.F.E 1146, Avenue du Père Soulas - 34059 MONTPELLIER Cedex 5
NANCY	C.H.U. de Nancy Rue du Morvan - Hôpital Brabois - 54511 VANDOEUVRE Cedex

	TELEPHONE	FAX	SITE INTERNET
	Ecole : 03 22 45 54 88	03 22 45 54 89	
	Ecole : 03 81 41 50 17	03 81 41 96 00	
	05 56 79 55 83	05 56 79 61 08	
	02 98 34 71 01	02 98 34 78 79	www.chu-brest.fr
	02 31 06 49 28	02 31 06 49 38	www.chu-caen.fr Rubrique enseignement
	Ecole : 04 73 75 13 56	04 73 75 13 47	
	03 80 29 38 43	03 80 29 30 11	
	04 76 76 50 56	04 76 76 87 45	
	Ecole : 03 20 44 44 72	03.20.44.60.85	www.chru-lille.fr Rubrique formation http://lade.chru-lille.fr
	05 55 05 62 80	05 55 05 65 26	www.chu-limoges.fr
	Ecole : 04 72 11 67 10	04 72 11 67 36	
	04 91 96 67 88	04 91 96 67 96	
	Ecole : 04 67 33 88 35		www.chu-montpellier.fr
	Ecole : 03 83 15 38 49	03 83 15 43 25	



VILLE	ADRESSE
NANTES	I.F.I.S. 50, Route de Saint Sébastien - 44093 NANTES Cedex 1
NEUILLY SUR MARNE	I.F.I.T.S. Théodore Simon - Ecole IADE 3, Avenue Jean Jaurés - 93331 NEUILLY / MARNE
NICE	Fondation Bellet 10, Avnue Banco - 06300 NICE
PARIS AP-HP	Hôpital Salpêtrière 47, Boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS
POITIERS	C.H.U.- Ecole IADE - 4 ^{ème} étage IRFPS 2 Rue de la Millètrie - 86021 POITIERS Cedex
POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	Ecole Inter-Régionale d'IADE - C.H.U. de Pointe à Pitre Abymes 97159 POINTE A PITRE - GUADELOUPE
REIMS	C.H.U. de Reims. 45, Rue Cognacq-Jay - 51092 REIMS Cedex
RENNES	C.H.R.U. Pontchaillou Rue H. Le Guilloux - 35033 RENNES Cedex 9
ROUEN	ECOLE IADE - E.R.F.P.S. 1, Rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex 1
ST GERMAIN EN LAYE	C.H.I.P.S.G. 20, Rue Armagis - 78105 ST GERMAIN EN LAYE Cedex
SAINT PIERRE (ILE DE LA RÉUNION)	Instituts d'Etudes en Santé - IRIADE CHU de la Réunion Site du GHSR BP 350 97448 SAINT-PIERRE Cedex
STRASBOURG	I.R.F. 6, Rue Saint Marc - 67000 STRASBOURG Cedex
TOULOUSE	C.H.U 330, Avenue de Grande Bretagne - 31059 TOULOUSE Cedex
TOURS	Ecole IADE - C.H.U. TOURS 37044 TOURS Cedex 1

	TELEPHONE	FAX	SITE INTERNET
	Ecole : 02 40 84 67 45	02 40 84 68 62	www.chu-nantes.fr
	01 49 44 36 44	01 49 44 36 01	
	Secrétariat : 04 92 03 21 20	04 92 03 21 28	
	01 42 16 07 00	01 42 13 60 20	
	Secretariat : 05 49 44 37 78	05 49 44 37 80	
	05 90 93 48 80	05 90 93 45 85	
	Secretariat : 03 26 78 74 61	03 26 78 83 20	
	02 99 28 24 94	02 99 28 24 34	www.ifchurennes.fr
	02 32 88 86 01	02 32 88 83 48	
	Secrétariat : 01 39 27 46 70	01 39 27 46 77	
	Secrétariat : 02 62 35 90 00	02 62 35 93 00	
	03 88 11 60 39 03 88 11 60 12	03 88 11 53 13	www.chru-strasbourg.fr
	05 61 77 24 19	05 61 77 77 73	www.chu-toulouse.fr
	02 47 47 38 71	02 47 47 86 61	www.chu-tours.fr Mail : ecole.iade@chu-tours.fr



PRÉSENTATION DE L'UNAIBODE ET DE LA FORMATION D'IBODE



Présentation de l'UNAIBODE

L'UNAIBODE est l'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat.

Elle est ouverte statutairement à tous les infirmier(e)s titulaires de la spécialisation de Bloc Opératoire reconnue par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire.

Elle regroupe actuellement 19 associations régionales : Nouvelle Calédonie (ACALIBO), Aquitaine (AIBOA), Bretagne (AIBOB), Est (AIBODEE), Midi-Pyrénées (AIBOMP), Pays de Loire (APLIBODE), Rhône-Alpes (AIBORRA), Nord (AIDBORN), Île-de-France (AIFIBODE), Alsace (AISOIF), Provence Côte d'Azur (AISOPCA), Lorraine (ALIBODE), Polynésie (APOLIBO), Réunion (ARIBODE), Languedoc-Roussillon (ARIBOLR), Nord Est (ARIBONE), Normandie (ASIBONOR), Centre (ATIBODE), Auvergne et Limousin (IBORAL).

Elle est membre fondateur de l'EORNA (Européan Operating Room Nurses Association) et possède une commission européenne la CEF (Cellule Europe France).

En 2011, l'Unaibode a créé sa société savante, la SoFERIBO (Société Française d'Evaluation et de Recherche Infirmière en Bloc Opératoire), pour répondre à son objectif de développement de la recherche en soins infirmiers en bloc opératoire.

L'UNAIBODE siège au Haut Comité des Professions Paramédicales (HCPP).

En 2017, création du SNIBO, le Syndicat National des Infirmiers de Bloc Opératoire, pour défendre les revendications salariales, les conditions de travail et qui apporte un conseil juridique à ses adhérents. Contact : contact.snibo@gmail.com.

L'Unaibode s'est fixée comme objectifs de :

- ❑ DÉFENDRE L'exercice de la profession.
- ❑ PROMOUVOIR La qualité des soins au bloc opératoire.
- ❑ REGROUPER Les IBODE de France, d'Europe et du Monde.
- ❑ DÉVELOPPER La recherche en soins infirmiers au bloc opératoire.
- ❑ ASSURER La formation continue des adhérents.

Carte des associations régionales



Pour plus d'informations
16, Rue Daguerra Escalier F - 75014 PARIS
Mail : contact@unaibode.fr
Tél. 01 43 27 50 49
Facebook et twitter : Unaibode

www.unaibode.fr



Formation des IBODE

Règlementation. Durée de formation

Le décret n°71 388 crée le certificat d'infirmier de salle d'opération le 21 mai 1971, qui deviendra Diplôme d'Etat le 4 octobre 2001 (décret n°2001 928).

Depuis 2015, des actes prescriptibles exclusivement aux Ibode sont enseignés au cours de la formation : Décret n°2015-74 du 27 janvier 2015

modifiant l'exercice des Ibode réglementé par les articles du Code de la Santé Publique R. 4311-11, R. 4311-11-1, R. 4311-11-2, reconnaît des actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.

Le contenu et les objectifs de la formation actuelle, en 18 mois, datent du 22 octobre 2001, modifié par l'arrêté du 12 mars 2015.

La durée totale de la formation est maintenant composée ainsi :

Théorie : 919h en 30 semaines et 3 jours.

Suivi pédagogique : 30h soit 1 semaine.

Enseignement clinique : 1316h en 37 semaines de 35h et 3 jours.

Formation autogérée : 30h soit 1 semaine.

TOTAL : 2295h en 70 semaines + Congés payés 8 semaines.

❑ Enseignement théorique : 919h

Module 1 : 120h Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales.

Module 2 : 120h L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique.

Module 3 : 330h L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux.

Module 4 : 300h L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction.

Module 5 : 49h Activités réalisées en l'application d'un protocole médical conformément aux Art. R. 4311-1-1 et R. 4311-1-2 du code de Santé Publique. Les actes exclusifs :

Evaluations : Epreuves de validation par module.

❑ Enseignement clinique

Stages Obligatoires : 2x4 semaines Chirurgie ostéo-articulaire.

2x4 semaines Chirurgie viscérale : digestif, urologie, gynécologie.

1 semaine Hygiène hospitalière.

1 semaine Stérilisation centralisée.

1 semaine Service d'Endoscopie.

Stages Optionnels : 18 semaines et 3 jours organisés en fonction du projet professionnel de l'élève et du projet pédagogique de l'école dans au moins 3 secteurs chirurgicaux et qui ont une durée au moins égale à 2 semaines.

Evaluations : validation de chaque stage et 3 Mises en Situation Professionnelle.

Epreuves du diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Operatoire :

- ❑ Travail d'Intérêt Professionnel.
- ❑ Mise en Situation Professionnelle.

Objectifs

Les objectifs de la formation dispensée par les Ecoles d'IBO sont de :

- ❑ Elaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- ❑ Garantir et faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- ❑ Garantir et faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activités ;
- ❑ Dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnes et de l'environnement ;
- ❑ Travailler en équipe et participer à la formation des personnes intervenant dans les différents secteurs associés ;
- ❑ Agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- ❑ Participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- ❑ Evaluer et réajuster sa pratique professionnelle.

Chaque école construit son propre projet pédagogique en réponse à ces critères et à la réglementation.

Formation Actes exclusifs

Arrêté du 27 janvier 2015 relatifs aux actes et aux activités et à la formation complémentaire relatif au décret 2015-74.

Pour se mettre en conformité avec le décret du 27 janvier 2015, les IBODE ayant un diplôme antérieur au décret doivent suivre et valider une formation complémentaire de 49h, avant le 31 décembre 2021.



Cette formation est dispensée dans les écoles d'IBODE sur 7 jours continus ou non mais répartis sur 5 mois maximum.

Objectifs des professionnels

En partenariat avec l'AEIIBO (Association des Enseignants et des Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opérateur), l'Unaibode revendique auprès du Ministère de la Santé et des instances législatives :

- ❑ La réingénierie du diplôme en vue de la « masterisation » de la formation.

Accès à la formation

Les infirmiers ou sages-femmes diplômés d'Etat ou toutes personnes autorisées.

- ❑ Ayant réussi les épreuves d'admission à la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmiers de bloc opératoire.
- ❑ Ayant acquitté les droits d'inscription au concours.
- ❑ Et, depuis 2014, par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience :

Les IDE en bloc opératoire, à temps plein depuis 3 ans minimum, peuvent obtenir le DEIBO en soutenant un dossier devant un jury faisant preuve de leurs acquisitions des compétences présentes dans le référentiel Ibode et ayant suivi la formation supplémentaire des 49h réservés aux actes exclusifs (arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté de formation du 27 janvier 2015 relatif au décret n°2015-74)

Le candidat pourra accéder à la formation après que son employeur, un organisme de mutualisation de fonds de formation ou encore lui-même ait souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement. Les frais d'enseignement sont fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire de l'école.

Cet accès à la formation peut faire l'objet d'un report d'un an renouvelable une fois selon les conditions prévues par l'arrêté.

Peuvent être admises des personnes titulaires d'un diplôme étranger (traduit) d'infirmier ou de sage-femme non validé pour l'exercice en France selon les conditions suivantes :

- ❑ Dans la limite de 10 % des effectifs agréés des écoles en justifiant d'un exercice professionnel de 24 mois temps plein après avoir satisfait aux épreuves de sélection appréciant la maîtrise de la langue française et le niveau professionnel.

- ❑ En présentant un justificatif de prise en charge financière pour la durée totale des études en vue de l'obtention d'une attestation de suivi de formation délivrée par le Préfet de région qui mentionne que son titulaire ne peut exercer en France la profession d'infirmier ou d'infirmier de bloc opératoire.

Les Ecoles

Les Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opératoire sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Vous trouverez les coordonnées de ces établissements sur le site :

<http://www.aeeibo.com/les-ecoles.htm>

Missions et activités Ibode

- ❑ Gestion des risques en salle d'opération.
- ❑ Sécurisation de l'environnement opératoire.
- ❑ Anticipation des aléas.
- ❑ Observance des bonnes pratiques en Bloc Opératoire.
- ❑ Confort et sécurité de l'opéré.
- ❑ Coordination des activités au sein du bloc opératoire.
- ❑ Participation au staff chirurgical.
- ❑ Participer à l'acte chirurgical : 4 rôles
 - Circulant
 - Instrumentiste
 - Aide-opératoire
 - Assistant de chirurgie
- ❑ Activités en secteurs associés
 - Service d'hygiène hospitalière.
 - Service d'endoscopie.
 - Service de stérilisation hospitalière.
 - Service de radiologie interventionnelle.
- ❑ Possibilité de travailler pour une firme commerciale.
- ❑ Evolution
 - Diplômes universitaires (D.I.U., masters, doctorats).
 - Cadre de santé.
 - Cadre supérieur de santé.
 - Directeur des Soins.



ANNUAIRE DES ÉCOLES D'IBODE

ÉCOLE Statut / Année de création / Adresse	Secrétaire	ÉCOLE Statut / Année de création / Adresse
AMIENS PUBLIC 1998 Centre Hospitalier Universitaire Avenue René Laënnec SALOUEL Groupe Hospitalier Sud 80054 AMIENS CEDEX 1	BILLARD Anne Tél. : 03 22 45 60 48 Fax : 03 22 45 60 49 Ecole.IBO@chu-amiens.fr	LILLE PRIVE Association Loi 1901 1991 351 Rue Ambroise Paré « Epi de Soi I » 59120 LOOS LEZ LILLE
BESANCON PUBLIC 1972 IFPS 44 Chemin du Sanatorium Les Tileroyes 25030 BESANCON CEDEX	MERLIER Maïté Tél. : 03 81 41 50 19 Fax : 03 81 41 50 01 ecole-bloc-op@chu-besancon.fr	LIMOGES PUBLIC 1974 Hôpital du Cluzeau 23 Avenue Dominique LARREY 87042 LIMOGES CEDEX
BORDEAUX PUBLIC 1974 IMS Rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX CEDEX	STEFAN Isabelle Tél. : 05 56 79 87 35 Fax : 05 56 79 87 36 catherine.brossais@chu-bordeaux.fr	LYON PUBLIC 1983 IFCS Secteur Sud Hospices Civils de Lyon 1 Avenue Georges Clémenceau BP 49 69565 ST GENIS LAVAL CEDEX
BREST PUBLIC 1980 CHU Cavale Blanche Centre de Formation 29609 BREST CEDEX	MONOT Josiane Tél. : 02 98 34 71 01 Fax : 02 98 34 78 79 ibode@chu-brest.fr	GRENOBLE Antenne de l'école de LYON Salle avec visioconférence et une formatrice
CAEN PUBLIC 1972 CHU Côte de Nacre 3 ^{ème} étage IFSI 14033 CAEN Cedex	GILET Marlyse gilet-m@chu-caen.fr LHERMINIER Martine lhermier-m@chu-caen.fr Tél. : 02 31 06 52 33 Fax : 02 31 06 49 38	MARSEILLE PUBLIC 1966 Institut Régional de Formations Spécialisées en Santé 416 chemin de la Madrague Ville 13314 MARSEILLE CEDEX 15
CLERMONT-FERRAND PUBLIC 1973 1 Bd Winston Churchill 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	HUSSAR Paulette Tél. : 04 73 75 13 48 Fax : 04 73 75 13 49 ldezaute@chu-clermontferrand.fr	MARTINIQUE PUBLIC 1978 CS 90632-97261 FORT de France cedex Site Pierre Zobda Quietman CHU La Martinique
COLMAR PUBLIC 1972 Hôpitaux Civils de Colmar 39 Avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX	TRINCAT Anne SCHIEBER Christine Tél. : 03 89 12 46 50 Fax : 03 89 12 47 88 secibode.ecoles@ch-colmar.fr	MONTPELLIER PUBLIC 1989 Institut des Formations et des Ecoles Ecole IBO 1146 av du Père Soulas 34295 MONTPELLIER Cedex 5
NANTES PUBLIC 1990 EIBO I.F.I.S. 50 Route de Saint Sébastien 44093 NANTES CEDEX 1	NIEL Sandra Tél. : 02 40 84 68 79 Fax : 02 40 84 68 62 sandra.niel@chu-nantes.fr ETIENNE Murielle murielle.etienne@chu-nantes.fr	NANCY PUBLIC 1991 Bâtiment des Ecoles Hôpitaux de Brabois Rue du Morvan 54511 VANDOEUVE CEDEX
		NICE ÉCOLE IBODE 2018 Institut d'Anatomie 6 ^{ème} étage Faculté de Médecine 28 Avenue Valombrose - 06100 NICE

Secrétaire	ECOLE Statut / Année de création / Adresse	Secrétaire
Tél. : 03 20 16 03 68 Fax : 03 20 16 03 67	ORLEANS PUBLIC 2003 IFPM 89 rue Faubourg Saint Jean 45000 ORLEANS	RABIER Brigitte Tél. : 02 38 78 00 09 Fax : 02 38 78 00 01 ifpm45.direction@wanadoo.fr
THOMAS Angélique Tél. : 05 55 05 63 55 Fax : 05 55 05 66 38 ecole.ibode@chu-limoges.fr	Ecole Paris AHP Hôpital Broussais Pavillon Leriche 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 Paris	NASSO Sophia MONGE Marie Tél. : 01 42 16 07 03 Fax : 01 42 16 60 10 ecole.ibode@dfc.aphp.fr
BERTHET Nathalie Tél. : 04 78 86 30 41 Fax : 04 78 86 30 50 secret.eibo@chu-lyon.fr	REIMS PUBLIC 1976 CHU de REIMS Institut Régional de Formation 45 Rue Cognacq Jay 51092 REIMS CEDEX	NOEL Alexandra Tél. : 03 26 78 74 66 Fax : 03 26 78 92 10 ecibo@chu-reims.fr
BERTHET Nathalie Tél : 04 78 86 30 41 Fax : 04 78 86 30 50 eibo.secret@lyon .fr	RENNES PUBLIC 1978 CHU PONTCHAILLLOU Rue Henri le Guilloux 35033 RENNES CEDEX 9	BERHAULT Anne-Solène Tél. : 02 99 28 25 43 Fax : 02 99 25 24 34
ASTIER Claude Tél. : 04 91 96 67 43 Fax : 04 91 96 67 45 claud.astier@ap-hm.fr secretariat.eibo@ap-hm.fr	LA REUNION PUBLIC 2010 Institut d'études de santé Institut régional de formation des IBODE CHR Sud Réunion BP350 97448 SAINT PIERRE CEDEX	Elizabeth CEZAR PEREIRA Secrétariat Direction IES-GHSR-CHR BP 350 97448 Saint-Pierre Cedex Tél. : 0262 35 99 82 Fax : 0262 35 93 00
	ROUEN PUBLIC 2000 Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire ERFPS - CHU ROUEN 1 rue de Germont 76031 ROUEN CEDEX 1	LANGLOIS Mélanie Tél. : 02 32 88 86 01 Fax : 02 32 88 83 48 melanie.langlois@chu-rouen.fr
CASAMAGGIORE Rachel Tél. : 04 67 33 88 96 Fax : 04 67 33 08 43 cph-ibo@chu-montpellier.fr	TOULOUSE PUBLIC 1972 CHU - Hôpital Purpan 330 Avenue de Grande Bretagne TSA 40031 31059 TOULOUSE CEDEX 9	GABRIEL Marie Tél. : 05 61 77 24 02 Fax : 05 61 77 75 51 bedouch.f@chu-toulouse.fr
VOLODIMER Marie-Claire Tél. : 03 83 15 78 60 Fax : 03 83 15 78 59 ecoleibode@chu-nancy.fr	TOURS PUBLIC 1976 Institut de Formation des Professions de Santé CHU de TOURS 37044 TOURS CEDEX 9	MARTIN Patricia Tél. : 02 47 47 87 12 Fax : 02 47 47 84 36 p.martin@chu-tours.fr
PAGLIARDINI A. Tél : 04.93.37.77.64 pagliardini.a@chu-nice.fr		



Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Durée : 1500 heures de formation théorique et technique

12 mois de formation

La formation de Puéricultrice s'adresse aux Infirmiers(ères) diplômées d'Etat ou aux Sages-Femmes désirant se spécialiser dans le soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence.

La formation prépare ces professionnels à assumer des responsabilités liées à l'exercice professionnel dans le domaine sanitaire, social et éducatif. Le domaine d'intervention est très étendu : milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, néonatalogie, pouponnière médicale ou sociale, lactarium et diététique. . .) et extra-hospitalier (lieux d'accueil et de vie de jeunes enfants jusqu'à l'adolescence, PMI. . .).

Le métier de puéricultrice

L'infirmière puéricultrice exerce des activités de soin et d'éducation, mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et un diagnostic de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents. Il travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.



Conditions d'admission

Niveau d'accès

- ❑ Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), certificat ou autre titre permanent permettant d'exercer la profession d'Infirmier(ère).
- ❑ Ou être titulaire du diplôme d'Etat de Sage-Femme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession de Sage-Femme ou d'une autre autorisation d'exercice délivrée par le Ministre chargé de la Santé.
- ❑ Ou sous condition de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) ou de Sage-Femme.

- ❑ Peuvent également se présenter les personnes ne possédant pas la nationalité française et titulaires d'un diplôme étranger de Sage-Femme ou d'Infirmier(ère).

Epreuves de sélection

- ❑ Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité.
- ❑ Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité

- ❑ Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes, affectées du coefficient 1 et notées sur 20 points dont les questions sont choisies par le jury parmi les propositions de sujets formulées par les écoles :
 1. Une épreuve comportant quarante questions à choix multiples (QCM) et dix questions à réponses ouvertes et courtes (QROC) permettant de vérifier les connaissances des candidats.
 2. Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.
- ❑ Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points sur 40. Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Admission

- ❑ Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le Candidat parmi les questions préparées par le jury.
- ❑ Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de dix minutes maximum suivi d'une discussion avec le jury de dix minutes maximum. Chaque candidat dispose de vingt minutes de préparation. Une note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Contact

<http://www.ceepame.com/>



LE GROUPE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE ROBERT DEBRÉ
Hôpital de la mère, de l'enfant
et de l'adolescent

RECRUTE (H/F)

- **CADRES DE SANTÉ**
pour Bloc ambulatoire, service des
explorations fonctionnelles, imagerie
- **IBODE**
pour bloc chirurgical robotisé
- **IDE, PUÉRICULTRICE, AXP,
MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE,
MANIPULATEUR RADIO**

(Services de pédiatrie spécialisée, urgences,
pédiatrie polyvalente, hématologie,
réanimation néonatale, pédopsychiatrie)

Prime d'attractivité (nouveaux diplômés).

CAE (IDE, PUÉRICULTRICE, IBODE, MK, MERM)

Venez nous rejoindre (CDD-CDI). Nous vous proposons
des formations qualifiantes, par e-learning, universitaires
(Éducation thérapeutique et pratique avancée).



CONTACT
RECRUTEMENT

Direction des Soins et des
Activités Paramédicales
01 87 89 16 84
recrutement.soins.rdb@aphp.fr

HÔPITAL
UNIVERSITAIRE
ROBERT-DEBRÉ

48 boulevard Sérurier
75019 PARIS
01 40 03 20 00

MÉTRO :

Lignes 3bis et 11 : Porte des Lilas
Ligne 7bis : Pré-Saint-Gervais Tramway
T3 : Hôpital Robert Debré
Bus PC2 : Hôpital Robert Debré
48 : Porte du Pré-Saint-Gervais
61 et 96 : Porte des Lilas





LES PETITS
CHAPERONS
ROUGES
by Grandir

Grandir
La famille au cœur !



LES PETITS CHAPERONS ROUGES RECRUTENT DES DIRECTEURS
ET DIRECTRICES DE CRÈCHE PARTOUT EN FRANCE

+ ♥ Mettez **votre expertise petite enfance** au service des familles ! • +

REJOIGNEZ L'ACTEUR
DE RÉFÉRENCE
DES CRÈCHES PRIVÉES !

- Formations
- Mobilité
- Évolution
- Projet pédagogique innovant

Rejoignez-nous sur :



#nosprosontdutalent



Découvrez le métier en vidéo

Vous êtes **titulaire du diplôme**
d'Etat de Puériculture (IPDE)
ou Educateur de Jeunes Enfants (EJE)

Postulez sur notre site

www.lpcr.fr



PRÉSENTATION DE L'AIRR ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION



L'Association des Infirmières et Infirmiers de Rééducation et Réadaptation a été créée en 1983 sous le statut d'association sans but lucratif.

L'AIRR est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap et d'amélioration de la qualité des soins par la réflexion, la recherche, la communication. Constituée majoritairement d'infirmières et d'infirmiers travaillant dans les services ou centres de rééducation et réadaptation, elle souhaite travailler en interdisciplinarité avec les autres professionnels de la santé et les associer à ses travaux.

L'association a pour objectifs de :

- ❑ Promouvoir les soins infirmiers en réadaptation dans un cadre pluridisciplinaire ;
- ❑ Développer la formation et la recherche professionnelle ;
- ❑ Diffuser informations et documentations sur la profession en général, et en particulier en réadaptation ;
- ❑ Organiser des Journées Internationales d'Etude annuelles et des journées de formation.

Nos Journées D'Étude

Elles sont organisées chaque année dans un lieu différent et rassemblent selon les années de 300 à 500 personnes sur deux jours. Médecins et paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, assistants sociaux, psychologues, éducateurs APA, etc.), s'associent avec les infirmiers et aides-soignants à ces communications dans un esprit interdisciplinaire.

Les dix derniers thèmes abordés

2021 : La maladie de Parkinson / L'Handisport (Antibes-Juan-Les-Pins)

2020 : "Ethique en rééducation réadaptation : Agir pour prévenir les situations de handicap" (Arles)

2019 : La Sclérose en plaques / Maladie neurologique, Maladie chronique (Aix-les-Bains)

2018 : Leadership Infirmier en rééducation et La rééducation / réhabilitation pour tous (Luxembourg)

2017 : Le polytraumatisme de la rupture à... (Evian)

2016 : Plus-value de l'infirmière en médecine physique et réadaptation (Saint Malo)

2015 : Les traumatismes crâniens, de l'accueil en centre de rééducation au retour à domicile (Futuroscope de Poitiers)

2014 : Idées reçues et croyances sur le Handicap (La Rochelle)

2013 : L'AVC, de la rééducation à la réadaptation (Limoges)

2012 : Handicap, de la prise en charge à l'accompagnement (Paris)

2011 : Souffrance, douleur et handicap (Evreux)



Pour plus d'informations

Secrétaire : Marie-Christine TROCHUT

17 avenue du Dr Jacques Aimez, 61140 Bagnoles-de-l'Orne

Tél. 06 14 42 95 99

Mail : secretairr@orange.fr



DUSIRR : Diplôme Universitaire en Soins Infirmiers de Rééducation et Réadaptation



Ce diplôme universitaire est organisé en partenariat avec trois instances : l'AIRR, ALISTER (Association pour l'Information Scientifique et Technique en Rééducation) et l'Université de Haute Alsace, sous la tutelle du SERFA (organisme de formation professionnelle continue en Alsace) pour la diffusion.

Il s'adresse aux :

- ❑ Titulaires du Diplôme d'Etat Français en Soins Infirmiers ;
- ❑ Titulaires d'un Diplôme en Soins Infirmiers de certains pays étrangers, ayant une année d'expérience professionnelle.

Il se déroule à Mulhouse dans les locaux du SERFA.

Objectifs :

- ❑ Acquérir des connaissances spécifiques pour une approche globale des personnes en situation de handicap ;
- ❑ Se construire une vision élargie d'une prise en charge globale de la personne en situation de handicap ;
- ❑ S'approprier les concepts de rééducation-réadaptation-réinsertion ;
- ❑ De valider leurs acquis.

La formation est répartie sur 7 modules avant la soutenance d'un mémoire de fin d'étude :

Module 1 : Santé et développement en Rééducation et Réadaptation

Module 2 : Concept de Soins infirmiers en rééducation

Module 3 : Processus de Rééducation de la phase initiale à la phase de réadaptation, pratiques infirmières

Module 4 : Approche de la personne en situation de handicap

Module 5 : Psychologie et comportement, projet et démarche interdisciplinaire

Module 6 : Actions sociales pour les personnes en situation de handicap

Module 7 : Communication scientifique, démarche qualité en soins de suite et réadaptation, perspectives d'avenir

Mémoire : Chaque étudiant réalise un travail de réflexion, d'analyse et de synthèse sur un thème choisi en accord avec la commission pédagogique. Cette recherche personnelle est validée par la soutenance du mémoire.

L'enseignement théorique est dispensé sur 112 heures réparties sur 4 semaines, à raison de 4 journées par semaine (du lundi après-midi au vendredi midi).

Le travail de Recherche et de rédaction du mémoire s'étend sur 100 heures environ.

Validation : Le diplôme d'université Soins Infirmiers en Rééducation-Réadaptation est délivré par l'Université de Haute Alsace aux candidats qui ont satisfait au contrôle continu des connaissances et à la soutenance du mémoire.

Equipe pédagogique : L'équipe est constituée d'enseignants de l'Université de Haute Alsace et de professionnels spécialisés dans les domaines traités.

Pour plus d'informations

Muriel Allemand et Claudia Botton

18 avenue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse Cedex

Tél. : 03 89 33 65 00

Fax : 03 89 33 65 33

Email : claudia.botton@uha.fr



PRÉSENTATION DE L'ANCIM ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES DE SANTÉ



Association nationale des cadres de santé des trois filières :

- ❑ Filière infirmière
- ❑ Filière médico-technique
- ❑ Filière rééducation

Historique

L'ANCIM est créée en octobre 1989, en réponse à un questionnaire envoyé à tous les cadres certifiés par l'intermédiaire des Ecoles de Cadres.

Ce questionnaire demandait aux cadres des établissements de santé, comment ils envisageaient de travailler ensemble pour être entendus par le ministère. Il posait la question d'un syndicat de cadres ou d'une association. La réponse a été l'ASSOCIATION.

L'initiative de ce rassemblement des cadres revient à plusieurs personnes dont :
Maryvonne LEPESQUEUX, alors surveillante-chef à l'AP-HP (Paris) ;
Jeannine CHATELIER, alors enseignante en Ecole de Cadres à Clermont ;
Josette HART, alors surveillante à Ste Afrique.

Objectifs premiers de l'association

- ❑ Assembler, mobiliser les cadres : actions auprès des associations d'anciens élèves d'écoles de cadres pour les fédérer au sein d'une association nationale.
- ❑ Ouvrir l'association à tous les cadres participant à l'activité de soins des établissements, quel que soit leur domaine de compétence (médical, technique...), quelle que soit leur formation de cadre (certifié ou nommé à l'ancienneté).
- ❑ Promouvoir l'accession au Certificat Cadre Infirmiers.
- ❑ Créer un lien entre les cadres (personne ressources, banques de données, défense d'intérêt...).

L'ANCIM aujourd'hui

Principales actions 1989-2021

- ❑ Travaux avec le ministère et avec d'autres associations (diplôme de cadre de Santé/1995, Ordre infirmier, etc.).
- ❑ Elaboration de Normes de Compétences des Cadres de santé (nov.1998-nov. 2000) avec publication dans la revue SOINS.
- ❑ Edition d'un journal « Flash ANCIM » jusqu'en 2016.
- ❑ Création d'un site internet 2004.
- ❑ Participation aux groupes de travaux pilotés par le ministère (DHOS) portant sur :
 - Réengineering du diplôme d'État infirmier et la VAE (mai 2006-2008).
 - Savoirs-faire dans le domaine Soins/Répertoire des métiers (nov-déc 2009).
- ❑ Auditions dans le cadre de la Mission Cadres Hospitaliers/ Ministère des solidarités et de la santé :
 - Audition par la mission de Singly (14 mai 2009).
 - Audition par l'IGAS/formation des cadres (16 sept 2010).
 - Travaux de réengineering du diplôme cadre de santé pilotés par la DGOS/ Ministère des Affaires sociales et de la Santé (début 2012 à ce jour).
 - Dans le cadre de la mission interministérielle confiée à S. Le Boulter, participation au groupe de travail « Nouveaux métiers, nouvelles compétences » (2018).
 - Audition par la Mission Claris « la gouvernance et la simplification hospitalières » (février 2020).
- ❑ Participation aux amendements parlementaires du projet de loi "Rist" (2020-2021).
- ❑ Journée annuelle d'étude depuis 29 ans.

Nos objectifs actuels

- ❑ La PROMOTION de la place des cadres dans le système de santé.
- ❑ La DEFENSE des intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics.
- ❑ La GESTION et la PARTICIPATION à des actions de recherche et de promotion de la qualité des soins.
- ❑ L'ORGANISATION et la GESTION d'actions de formation continue
- ❑ Le MAINTIEN de liens entre l'association et les différents organismes de formation Cadre.



CADRE DE SANTÉ

Toutes filières de soins et coordinatrice Sage-Femme

Faisant-fonction de cadre

Etudiants IFCS

« Vous vous interrogez sur l'avenir... nous aussi ! »

« Vous aimez partager, innover... nous aussi ! »

Rejoignez-nous !  

www.ancim.fr

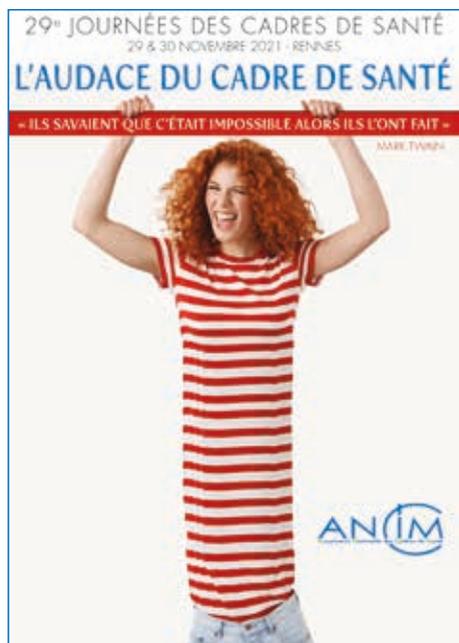
Contact : asso@ancim.fr

Association nationale des cadres de santé

Siège social : 16, rue François Chanvillard 69630 Chaponost

Enregistrée à la préfecture de Paris n°89/383 700092632P

JO du 13/12/1989 n°50



Les 29^{ème} journées nationales d'études
qui ont eu lieu à Rennes les 29 et 30 novembre 2021

**Les 30^{ème} journées nationales d'études
auront lieu à Toulouse en novembre 2022**

LA FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

La formation des cadres de santé s'inscrit dans un cadre réglementaire :

- L'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié par l'arrêté du 27 mai 1997.
- L'arrêté du 16 août 1999.
- La circulaire n°99/508 du 25 août 1999.
- L'arrêté du 20 août 2008.
- L'arrêté du 15 mars 2010.

La formation conduisant au diplôme de cadre de santé vise à :

- ❑ L'acquisition d'une culture commune à l'ensemble des cadres de santé issus des trois filières professionnelles (infirmière, médico-technique, rééducation).
- ❑ La préparation à l'exercice des fonctions d'animation et de gestion d'un secteur d'activité de soins, mais aussi à des fonctions de formation et de pédagogie.

La formation a lieu dans un institut de formation des cadres de santé (IFCS). Elle s'adresse aux professionnels de santé ayant acquis une expérience confirmée et des aptitudes à la prise de responsabilités d'encadrements.

Il convient de justifier de 4 ans d'exercice effectif à temps plein de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection. Enfin, l'élaboration d'un projet professionnel doit être envisagée pour, à la fois, négocier le financement de la formation avec son employeur et assurer les prérequis de la formation.

La sélection pour l'entrée en formation s'effectue par un concours comportant :

- ❑ Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité.
- ❑ une épreuve orale d'admission. Le jury est composé de cadres de santé formateurs, de cadres de santé en établissement de santé, de médecins, de directeurs d'hôpitaux et d'universitaires.

La formation comprend :

- ❑ Un enseignement théorique (24 ou 26 semaines)

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre (90h).

Module 2 : Santé publique (90h).



Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90h).

Module 4 : Fonction d'encadrement (150 ou 180h).

Module 5 : Fonction de formation (150 ou 180 h).

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 h).

□ Des stages (13 ou 15 semaines)

Module 1 : 3 semaines de stage hors secteur sanitaire.

Module 4 : 3 ou 4 semaines de stage en établissement sanitaire ou social.

Module 5 : 3 ou 4 semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social.

Module 6 : 4 semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

L'offre pédagogique des IFCS s'enrichit de partenariats universitaires assurant à l'étudiant la possibilité d'un parcours universitaire, en sus du diplôme cadre de santé. Il acquiert 60 ECTS d'une 1^{ère} année de Master ou bien 120 ECTS d'un Master 2 dans les disciplines suivantes :

□ Sciences de l'Education.

□ Management et administration des entreprises.

□ Sociologie et développement des organisations.

□ Management des organisations et conduite de changement, etc.

Une réingénierie du diplôme de cadre de santé et de la formation, pilotée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, est en attente.

Les associations, dont l'ANCIM, œuvrent à la reconnaissance d'une formation Master 2.

ANNUAIRE DES INSTITUTS DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

Régions	IFCS	Internet et Courriel
GRAND EST	IFCS - Centre Hospitalier Régional Universitaire 1 rue David Richard BP 426 67091 STRASBOURG 03 88 11 55 82	ifcs@chru-strasbourg.fr http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Cadre-de-sante-Master-2-en-management-public-IFCS
	IFCS de Reims IRF - CHU de Reims 45, rue Cognacq Jay 51092 REIMS Cedex 03 26 78 74 59	ifcssecret@chu-reims.fr https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf
	Institut Lorrain de Formation des Cadres de Santé IFCS Centre Psychothératique de Nancy BP 11010 54521 LAXOU Cedex 03 83 92 51 46	ifcs@cpn-laxou.com http://www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html
NOUVELLE AQUITAINE	IFCS - IMS Xavier Arnoz Avenue du Haut Levêque 33604 PESSAC CEDEX 05 57 65 65 84	ifcs.xa@chu-bordeaux.fr https://www.chu-bordeaux.fr/Etudiants-formation/Ecoles,-instituts-et-formations-du-CHU-de-Bordeaux/Institut-de-formation-des-cadres-de-sant%C3%A9/
	IFCS du CH de Pau 145 avenue de Buros 64046 PAU CEDEX 05 59 92 49 30	ifcs@ch-pau.fr https://www.ch-pau.fr/nos-centres-de-formation/pole-institut-de-formation-des-cadres-de-santac-centre-de-formation-continue-des-professionnels-de-santac/
	IFCS du CHU de Poitiers IRFPS 2, rue de la Milétrie CS 90577 86021 POITIERS Cedex 05 49 44 44 21	ifcs.secretariat@chu-poitiers.fr http://www.chu-poitiers.fr/specialites/formation-cadre-sante/
	IFCS CHU de Limoges EHPAD Chastaingt rue Henri de Bournazel 87038 LIMOGES Cedex 05 55 05 69 52	secretariat.IFCS@chu-limoges.fr http://www.chu-limoges.fr/l-institut-de-formation-des-cadres-de-sante-ifcs.html
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	IFCS-CHU Clermont-Ferrand 1 boulevard Winston Churchill 63003 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 04 73 75 13 52	ifcs@chu-clermontferrand.fr http://www.eifs.fr/eifs/Pages/IFCS/Presentation.aspx



AUVERGNE RHÔNE-ALPES	IFCS du Territoire Lyonnais 95 boulevard Pinel BP 30039 69678 BRON Cedex 04 81 92 57 31	contact@ifcstl.fr http://www.ch-le-vinatier.fr/ffsi-ifcs/la-formation-cadre-de-sante/presentation-de-l-ifcs-tl-494.html
	IFCS du CHU Grenoble Alpes CS 10217 38043 GRENOBLE Cedex 9 04 76 76 50 70	secretariatifcs@chu-grenoble.fr http://www.chu-grenoble.fr/content/institut-de-formation-des-cadres-de-sante-ifcs
	IFCS - CHU de Saint-Etienne Hôpital Bellevue 42055 SAINT ETIENNE Cedex 02 04 77 12 78 17	ifcs@chu-st-etienne.fr http://www.chu-st-etienne.fr/EnseignementFormation/Instituts/IFCS/default/IFCS.asp
NORMANDIE	IFCS CHU DE CAEN PFRS CS 300001 14033 CAEN 02 31 56 83 29	blanquet-m@chu-caen.fr https://www.chu-caen.fr/ifcs.html
	IFCS du CHU Rouen Normandie ERFPS 14, rue du Professeur Stewart 76042 ROUEN Cedex 1 02 32 88 85 45	secretariat.IFCS@chu-rouen.fr https://ifcs.chu-rouen.fr/
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	IFCS du CHU de DIJON 10 bis boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77098 21079 DIJON Cedex 03 80 29 33 67	IFCS@chu-dijon.fr http://www.chu-dijon.fr/fr/ecole/i-f-c-s
	IFCS du CHU de BESANCON Institut de Formation de Professions de Santé 44 Chemin du sanatorium 25030 BESANCON Cedex 03 81 41 50 10	ecole-cadres@chu-besancon.fr https://www.chu-besancon.fr/ecole-ifcs/
BRETAGNE	IFCS du CHRU BREST IFPS Boulevard Tanguy Prigent 29609 BREST 02 98 34 71 08	ifcs@chu-brest.fr https://www.chu-brest.fr/fr/recherche-universite/nos-formations/nos-ecoles-instituts/ifcs-institut-formation-cadres-sante
	IFCS du CHRU RENNES 2 rue Henri le Guilloux 35033 RENNES Cedex 9 02 23 46 33 60	marylene.bregeon@chu-rennes.fr https://www.ifchurennes.fr/ifcs/
CENTRE-VAL DE LOIR	IFCS 2 rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours 02 47 47 59 36 ou 02 47 47 84 74	http://www.chu-tours.fr/ifcs-presentation-institut/

PAYS DE LA LOIRE	IFCS du CHU d'ANGERS Département des Instituts et Ecoles de Formation DIEF 4, rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9 02 41 35 36 08	ifcs-concours-diplomes@chu-angers.fr https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignement-paramedical/ifcs-institut-de-formation-des-cadres-de-sante/ifcs-institut-de-formation-des-cadres-de-sante-55843.kjsp
	IFCS du CHU de NANTES 54 route de Saint-Sébastien 44093 NANTES Cedex 1 02 40 84 68 23	claire.vincot@chu-nantes.fr
PACA	IFCS du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix C.H. MONTERRIN 109, avenue du Petit-Barthélémy 13617 AIX EN PROVENCE Cedex 01 04 42 16 16 61	ifcs-aix@gcspa.fr http://www.gcspa.fr/ifcs/
	IFCS de l'AP-HM IRFSS Houphouët BOIGNY 416, chemin de la Madrague Ville 13134 MARSEILLE Cedex 15 04 91 96 67 80	contact.ecoles-ifcs@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifcs
	IFCS de la CRF et du CHU de NICE 17, avenue Cap de Croix 06100 NICE 04 93 53 68 68	ifamcrf.ifcs@wanadoo.fr http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Actualite/devenir-cadre-de-sante-a-l-IFCS-de-Nice
OCCITANIE	IFCS du CHU de Toulouse Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé (PREFMS) 74, voie du T.O.E.C - TSA 40031 31059 TOULOUSE Cedex 9 05 61 32 40 40	accueil.prefms@chu-toulouse.fr https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/index.php/ecoles-5/ifcs
	IFCS du CHU de Montpellier 1146, avenue Père Soulas 34295 MONTPELLIER Cedex 5 04 67 33 88 70	cph-ifcs-sec@chu-montpellier.fr http://www.chu-montpellier.fr/fr/ifcs/
HAUTS DE FRANCE	IFCS du CHU Amiens-Picardie CHU AMIENS – SITE SUD 80054 AMIENS Cedex 1 03 22 45 59 90	ifcs@chu-amiens.fr http://www.chu-amiens.fr/etudiants/devenir-cadre-de-sante/
	IFCS Croix Rouge française de Bois Larris Avenue Jacqueline MALLET 60260 LAMORLAYE 03 44 67 11 40	bois-larris@bois-larris.com http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr



HAUTS DE FRANCE	IFCS Croix Rouge française de Douai route Nationale 43 59187 DECHY 03 27 88 94 00	ifsi.dechy@croix-rouge.fr http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr
	IFCS du CHRU de Lille Institut Gernez Rieux 2 rue du Docteur Schweitzer - CS 70001 59037 LILLE CEDEX 03 20 44 41 58	ifcs@chru-lille.fr http://ifcs.chru-lille.fr/PRESENTATION/index.html
	IFCS Ifsanté Lille Site Humanité 2 Rue Théodore Monod CS 40911 59465 LOMME Cedex 03 20 21 86 63	contact@ifsante.fr http://www.ifsante.fr/cadre-de-sante
	IFCS Daumezon 117 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE 03 28 37 45 60	ifsi@epsm-al.fr http://www.formation-sante-nord.fr/
ÎLE-DE-FRANCE	IFCS de ESM - Formation & Recherche en Soins 2 rue Antoine Étex 94000 CRÉTEIL 01 58 42 46 20	esm@u-pec.fr http://www.ecole-montsouris.fr/formations/institut-de-formation-des-cadres-de-sante/institut-de-formation-des-cadres-de-sante/
	IFCS de l'Établissement Public de Santé Ville Evrard 202, avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX 01 43 09 35 41	ecole.cadres@epsve.fr http://ifsi-ifcs.eps-ville-evrard.fr/presentation/l-institut-de-formation-des-cadres-de-sante/
	IFCS de l'AP-HP Cammpus Picpus 33 Boulevard de Picpus CS21705 75571 PARIS Cedex 12 01 40 27 44 81	directeur.ifcs@dfc.aphp.fr http://formation.aphp.fr/ecoles/index.php?ide=30
	IFCS Croix Rouge Française 98, rue de Didot - 75014 PARIS 01 84 83 10 46	ifcs-soins@croix-rouge.fr http://irfss-idf.croix-rouge.fr/
	IFCS du CH Sainte-Anne 1, rue cabanis - Bâtiment C 75674 PARIS Cedex 14 01 45 65 73 13	ifcs-chsa@ch-sainte-anne.fr http://www.ch-sainte-anne.fr/Etablissement/Instituts-et-Sainte-Anne-Form-ation/IFCS-Institut-de-Formation-des-Cadres-de-Sante-Ile-de-France
GUYANNE	I.F.C.S. de Guyane PROJET PROFESSIONNEL PLUS 31 boulevard Mandela - BP 90402 97329 CAYENNE Cedex 05 94 28 44 35	accueil@projetproplus.fr http://www.projetproplus.fr/formations-diplomantes/cadre-sante/
ILE DE LA RÉUNION	Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien 24 avenue de La Victoire, CS 92003 97744 Saint-Denis Cedex 9 0262 90 43 04	info@irmsoi.fr irmsoi.fr

cherchent à renforcer leurs

ÉQUIPES PARAMÉDICALES

Nous recherchons dès à présent des aides-soignants, des infirmiers, des infirmiers spécialisés et autres profils paramédicaux.

En fonction de vos demandes, le groupement hospitalier offre des possibilités de mobilité entre les deux établissements.



CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS



Contact : hsd-ds@ch-stdenis.fr

Web : ch-stdenis.fr

Hôpital Delafontaine - 2, rue du Docteur Delafontaine - 93200 Saint-Denis

Hôpital Casanova - 11, rue rue Danielle Casanova - 93200 Saint-Denis

CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE



Contact : chantal.millet@ghpdf.fr

Web : hopital-de-gonesse.fr

Centre hospitalier de Gonesse

2, boulevard du 19 mars 1962 - 95500 Gonesse



CENTRE
HOSPITALIER
DE BLIGNY

Hôpital privé solidaire - Convention FEHAP
Pneumologie, cardiologie, onco-hématologie et médecine

Nous recrutons des IDE jour ou
nuit pour différents services

POSTES
À POURVOIR
IMMÉDIATEMENT
EN CDI

Nous visons l'excellence des
soins, grâce une médecine
bienveillante et attentive,
proche de nos patients et
de notre territoire.

Envoyez votre candidature à
l'attention d'Isabelle MARIE :
rh.recrutement@chbligny.fr



BIEN ENTOURÉ.E, BIEN ÉQUIPÉ.E
POUR EXERCER PLEINEMENT MON MÉTIER

www.chbligny.fr



GROUPE
HOSPITALIER
PARIS
SAINT-JOSEPH



Le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph recrute
IDE jour/nuit, H/F en CDI, CDD et vacations
pour les services de médecine, chirurgie, plateaux techniques
interventionnels et réanimations sur les sites de l'Hôpital Paris Saint-Joseph (Paris 14e)
et de l'Hôpital Marie-Lannelongue (Le Plessis-Robinson).



Nos atouts :

Des plateaux techniques et des équipements de pointe, Pluri-spécialité,
Parcours d'intégration construit sur-mesure,
Développement de vos compétences tout au long de votre parcours professionnel,
Possibilité de participer à des projets de soins innovants,
Réhabilitation avancée après chirurgie RAAC.

Pratique de l'hypnose,
Temps de travail annualisé adapté en fonction
de chaque site,
Possibilité d'hébergement,
Prime d'arrivée selon conditions.

Partagez l'ambition de notre Groupe et intégrez une structure à dimension humaine, dynamique et accueillante.
REJOIGNEZ LE 1^{ER} GROUPE HOSPITALIER PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF DE FRANCE

Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph
894 lits et places 3500 collaborateurs

Hôpital Paris Saint-Joseph



26 salles d'opérations chirurgicales
2 salles hybrides
9 salles d'accouchements
7 salles d'endoscopies
2 salles de césariennes
1 robot chirurgical
8 salles d'imagerie et de cardiologie interventionnelle
4 IRM

5 scanners
1 EOS
1 TopScan
2 Gamma caméras
2 Laboratoires de biologie médicale et
d'anatomopathologie
1 Laboratoire de microbiologie
1 Plateforme de dosages des médicaments

Hôpital Marie-Lannelongue



83 021 séjours hospitaliers en 2020 253 449 consultations en 2020 46 849 passages aux urgences en 2020



Contacts :

Hôpital Paris Saint-Joseph :
☎ 01 44 12 62 04 / 31 86 ✉ recrutement@ghpsj.fr
🌐 www.hpsj.fr

Hôpital Marie-Lannelongue :
☎ 01 40 94 87 95 ✉ recrutement@hml.fr
🌐 www.hopitalmarielannelongue.fr



Centre Hospitalier Isarien

Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise

CENTRE HOSPITALIER ISARIEN, EPSM DE L'OISE

Le Centre Hospitalier Isarien assure une mission publique de santé mentale, auprès des adultes, des adolescents et des enfants, sur tout le territoire de l'Oise.

Les candidatures sont à envoyer à la
Coordination Générale des
Soins à l'adresse mail suivante :
secretariat.cgs@chi-clermont.fr

RECRUTE

**DES CADRES
PARAMÉDICAUX**
de la filière infirmière
et **DES INFIRMIERS**

pour son secteur sanitaire et
son secteur médico-social





ADRESSES UTILES





A l'échelon national

- ▶ CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres)
<http://www.cefiec.fr>
- ▶ ORDRE DES INFIRMIERS (CNOI : Conseil National de l'Ordre des Infirmiers)
<http://www.ordre-infirmiers.fr>
<http://twitter.com/#!/ordreinfirmeriers>
<http://www.facebook.com/ordre.national.infirmiers>
<http://www.youtube.com/ordreinfirmeriers>
- ▶ FNESI (Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers)
<http://www.fnesi.org>
- ▶ LÉGIFRANCE (Recherche des textes législatifs et règlementaires)
www.legifrance.gouv.fr

A l'échelon régional : (Vous renseigner dans votre région)

- ▶ ARS (Agence Régionale de Santé)
www.ars.votrerégion.sante.fr
Exemple : www.ars.iledefrance.sante.fr
- ▶ CONSEIL RÉGIONAL
<http://votrerégion.fr/>
Exemple : <http://aquitaine.fr/>, <http://paca.fr/>
- ▶ CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)
www.crous-votreacademie.fr
Exemple : www.crous-nice.fr
- ▶ LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
www.lmde.com
- ▶ EMEVIA (Réseau National des mutuelles étudiantes de proximité)
www.emevia.com



LEXIQUE

Sigles

AMP	Aide-Médico-Psychologique
AP	Auxiliaire de Puériculture
AS	Aide-soignant
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSI	Association pour la Recherche en Soins Infirmiers
CAC	Commission d'Attribution des Crédits
CDOI	Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
CEFIEC	Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
CERFAH	Centre Régional de Formation en Alternance aux métiers de l'Hospitalisation
CM	Cours Magistraux
CNOI	Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROI	Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
CSP	Code de la Santé Publique
DEAS	Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
DCS	Diplôme de Cadre de Santé
DEI	Diplôme d'Etat Infirmier
DEIA	Diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste
DEIOB	Diplôme d'Etat Infirmier de Bloc Opératoire
DEIP	Diplôme d'Etat Infirmier en Puériculture
DREETS	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
ECTS	European Credits Transfer System
FNESI	Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
HAS	Haute Autorité de Santé
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LMD	Licence-Master-Doctorat
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
TPG	Travaux Personnels Guidés
UE	Unité d'Enseignement
VAP	Validation des Acquis Professionnel



Principaux textes règlementant la profession et la formation

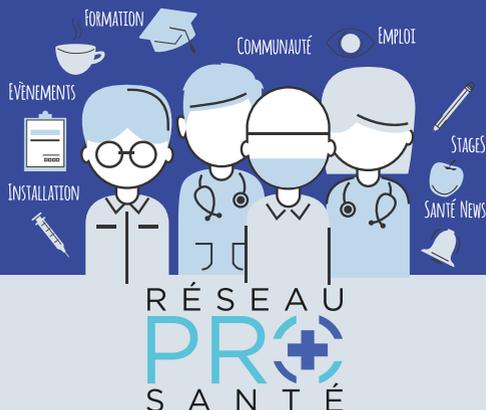
Formation

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région :
 - Articles L.4383-1 à L.4383-6 du CSP.
- Organisation des études :
 - Articles D.4311-16 à D.4311-23 du CSP.
- Fonctionnement des Instituts de Formation :
 - Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux.
- Délivrance du grade de licence :
 - Décret n°2010+1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplôme relevant du livre III de la quatrième partie du CSP.
- Prestations des œuvres universitaires :
 - Circulaire interministérielle DHOS/RH1/DGESIP n°2009-208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires.
- Formation, accès, déroulement, programme :
 - Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier.
 - Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.
 - Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

Profession

- Exercice de la profession :
 - Texte législatif :
 - Articles L.4311-1 à L.4311-29 du CSP.

- Textes réglementaires :
 - Actes professionnels :
Articles R.4311-1 à R.4311-15 du CSP.
 - Exercice de la profession par des ressortissants européens :
Articles R.4311-34 à R.4311-41-2 du CSP.
 - Inscription au tableau de l'ordre :
Articles R.4311-52 à R.4311-52-1 du CSP.
 - Règles communes de l'exercice libéral :
Articles R.4311-53 du CSP.
 - Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers :
Articles R.4311-54 à R.4311-94 du CSP.
- Organisation de la profession, dispositions pénales et règles professionnelles :
 - Textes législatifs :
 - Organisation de la profession et règles professionnelles :
Articles L.4312-1 à L.4312-9 du CSP.
 - Dispositions pénales :
Articles L.4314-1 à L.4314-9 du CSP.
 - Textes réglementaires
 - Code de déontologie des infirmiers :
Décret 2016-1605 du 25 novembre 2016.
 - Règles professionnelles :
Articles R.4312-1 à R.4312-49 du CSP.
 - Procédure disciplinaire :
Articles R.4312-50 du CSP.



VOTRE RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ DES MILLIERS D'OFFRES POUR VOUS



RENDEZ-VOUS SUR WWW.RESEAUPROSANTE.FR

INSCRIPTION GRATUITE

☎ 01 53 09 90 05 ✉ CONTACT@RESEAUPROSANTE.FR

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL LECOURBE



RECRUTE

DES INFIRMIERS sur les pôles enfance et adulte

Le Centre Médico-social Lecourbe-Fondation Saint-Jean de Dieu, qui a évolué sous forme de Plateforme territoriale de parcours et services inclusifs « RELIANCES », accompagne les parcours de 400 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

Situé à Paris 15^{ème}, il regroupe sur un même site les dispositifs et services suivants : un Institut d'Éducation Motrice de 89 places dont 35 places en internat, une école primaire et un collège d'enseignement privé sous contrat avec l'État ; une Unité Spécialisée pour Enfants Polyhandicapés de 48 places, une Maison d'Accueil Solidaire de 48 places, un Accueil de Jour Jeunes Adultes de 5 places, une Maison des Répits de 20 places, un SESSAD polyvalent de 15 places, une Académie de l'Autonomie, une Maison des Soins.



Merci d'envoyer CV
et lettre de motivation à
cfauny@sjdparis.com

L'HÔPITAL SAINT-CAMILLE

est un établissement privé à but non lucratif assurant des missions de service public.

Il couvre l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales, générales et de spécialités, adultes et pédiatriques, de court séjour et d'ambulatoire.



RECRUTE

• Infirmiers en Réanimation

CDI / Jour-Nuit / H-F

• Infirmiers aux Urgences

en CDI de jour

Envie de vous épanouir dans un environnement technique sachant aussi prendre en compte la dimension humaine et éthique de la personne soignée ?

Rejoignez une équipe de Réanimation engagée et bienveillante, au sein d'un établissement de proximité dynamique, innovant et à taille humaine !
Notre service de réanimation est pourvu de 12 lits.

L'établissement dispose de plateaux techniques performants et modernes, notamment en imagerie. Un Service d'Accueil des Urgences est également accessible 7j/7 et 24h/24.

PROFIL

- Dynamique, vous souhaitez développer vos compétences techniques et relationnelles au sein d'une équipe bienveillante et polyvalente.
- Proactif, vous avez le sens de l'initiative et êtes force de proposition.
- Apprécient le travail en équipe, vous exercez en binôme et dans une logique de partage d'expérience.
- Sérieux, vous développerez vos connaissances en lien avec les différents types de pathologies prises en charge.

LES « PLUS »

- Rémunération selon convention CCN51 + prime d'intégration de 2500 euros brut.
- Reprise d'ancienneté.
- Crèche d'entreprise.
- Temps d'intégration.
- Plan de formation.
- Formations/simulations sur mannequin.
- Mutuelle.
- CSE attractif.
- Espace de restauration convivial.

Vous vous reconnaissez dans nos valeurs ?

N'hésitez pas à nous transmettre votre candidature à l'attention de :
Madame Fanuel - Hôpital Saint-Camille, 2 rue des Pères Camilliens
94366 Bry-sur-Marne Cedex - recrutement@ch-bry.org



Qui sommes-nous

ENVOLUDIA, association de familles, en quelques chiffres : plus de 750 personnes atteintes de paralysie cérébrale ou de pathologies analogues accompagnées, de la petite enfance à l'âge adulte, sur 20 établissements en Île-de-France et dans les Alpes-de-Haute-Provence, 600 salariés en CDI, un budget de 35 M€.

Intégrer ENVOLUDIA, c'est avant tout prendre part au Projet Global de l'association : une approche innovante, collaborative, et coordonnée (la pédagogie conductive, l'éducation thérapeutique, la lutte contre la sédentarité avec le projet mobilité, le projet numérique personnalisé déployé autour et avec les usagers et leur famille).

Rejoindre ENVOLUDIA, c'est s'inscrire dans une dynamique de parcours des usagers, mais aussi de développement de compétences des professionnels (passport formation, mobilité interne, parcours d'évolution).



Envoyer CV avec mobilité géographique souhaitée à recrutement@envoludia.org



ENVOLUDIA a obtenu en juin 2019 le label IDEAS qui atteste de la qualité de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité des actions.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES

C'est la Convention collective 51 qui est applicable.

Rémunération attractive incluant des primes mensuelles (Laforcade et Ségur) + reprise de l'ancienneté à 100 % (sur présentation des justificatifs) + prime annuelle de 3 ou 5 % du salaire annuel (sous conditions).

Mutuelle obligatoire pour seulement 12,39€ par mois (participation employeur de 85 %) ainsi que des œuvres sociales du comité social économique (chèques vacances, chèques cadeaux, chèques culture).

Parcours d'intégration et passport formation mis en place dès votre prise de poste.

NOUS RECHERCHONS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS, DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE H/F

à pourvoir en CDI/CDD pour nos établissements :
FAM / IES / IME/ SESSAD / Crèche dans les départements 75, 93, 91, 94, 04

PRÉREQUIS

- Diplôme d'État par spécialité.
- Permis B indispensable avec véhicule de service en Sessad.

RECRUTE DES INFIRMIÈRES et DES INFIRMIERS en Île-de-France

VOTRE TALENT, LE PARTAGE EN +



CONTACTEZ-NOUS

nous serons ravis de vous rencontrer.

vous nous remerciers d'adresser votre candidature (CV et LM) par mail :

Laure HERICHER, Responsable Ressources Humaines
01 43 90 52 68 - laure.hericher@efs.sante.fr

Elodie SANTANA, Chargée du Recrutement
01.43.90.37.67 - elodie.santana@efs.sante.fr

L'établissement français du sang (EFS) est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Sa mission principale est de garantir l'autosuffisance nationale en produits sanguins labiles. Il est présent sur l'ensemble du territoire à travers 13 établissements régionaux. Son ancrage territorial lui permet d'être au plus près des 1.7 millions de donateurs accueillis chaque année ainsi que des 1 500 établissements de soins destinataires des produits sanguins.

Les infirmiers interviennent en collecte mobile et/ou en maison du don. Ils réalisent les prélèvements de sang total, de plasma et de plaquettes et assurent une surveillance attentive et vigilante du donneur durant tout le don. Ils participent à l'accueil, l'information et la fidélisation des donateurs. Au-delà de ces missions, des perspectives d'évolution sont possibles vers les métiers d'infirmier assurant l'entretien pré-don et/ou infirmier de supervision de collecte. Ils bénéficient d'une formation adaptée pour mener à bien l'ensemble de ces missions.

Vous souhaitez exercer à temps plein ou temps partiel (80 %) une activité à forte dimension relationnelle et vous impliquer dans une mission essentielle de santé publique ?



Plus d'information sur dondesang.efs.sante.fr

EPSM74 recherche DES INFIRMIERS et DES CADRES DE SANTÉ

CDD, mutation, statut FPH - Poste à temps plein ou partiel à pourvoir dès à présent.



Etablissement Public
de Santé Mentale **74**

L'Établissement Public de Santé Mentale 74 est situé en Haute-Savoie et couvre quatre secteurs de psychiatrie adulte et trois inter secteurs de pédopsychiatrie. 206 lits d'hospitalisation. Les structures ambulatoires sont réparties sur le nord Haute-Savoie entre Saint-Julien-en-Genevois et Sallanches, ainsi que sur Thonon-les-bains et Evian.

PROFILS

IDE, Cadre de santé.

Dynamisme, esprit d'équipe, compétences d'écoute et relationnelles, envie de s'investir dans des projets.

Parking gratuit sur site.

Parcours de tutorat des jeunes professionnels en psychiatrie, parcours de formation professionnalisant.

DESCRIPTION DU POSTE

Infirmiers en unités intra-hospitalières d'hospitalisation de patients en psychiatrie.



POUR POSTULER

CV et LM accompagné du DE à :
recrutement-ds@ch-epsm74.fr

RENSEIGNEMENTS

04 50 25 43 86

04 50 97 72 65

LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE MONTÉLIMAR



Le Groupement Hospitalier Portes de Provence est l'établissement support du GHT Sud Drôme-Ardèche et de nombreuses spécialités sont en cours de développement ou de renforcement.



RECRUTE

Montélimar se situe dans une région agréable à proximité de nombreuses zones touristiques et à égale distance des Alpes et de la Méditerranée. C'est une ville agréable, dynamique, située à 1h30 de Lyon, Montpellier, Grenoble et Marseille en Drôme Provençale (Accès autoroutier et TGV), le bassin de la population est de 50 000 habitants sur Montélimar et villes environnantes, et le bassin global sur le territoire de Montélimar est de 182 337 habitants.

Le groupement hospitalier dispose d'une capacité d'accueil de :

- Total Lits et Places : 723
- Total MCO : 341 Dont Ambulatoire 20
- Total SSR : 58
- Total USLD : 40
- Total EHPAD : 262
- Total HAD : 22

Le Groupement Hospitalier des Portes de Provence est composé d'un bloc opératoire pluridisciplinaire de 8 salles d'opération :

- 1 salle d'orthopédie.
- 1 salle de chirurgie viscérale.
- 1 salle de chirurgie gynécologique.
- 1 salle urologie.
- 1 salle ORL / maxillo-faciale.
- 1 salle Ophtalmologie.
- 1 salle d'endoscope digestif et de fibroscopie bronchique.
- 1 salle de césariennes.



Film de présentation de la structure : <https://youtu.be/Y6KMjGON4Mc>

● Infirmier(e)s diplômé(e)s d'État (IDE) À pourvoir dès que possible. CDI, Mutation

Sous l'autorité du cadre de santé, l'infirmier(ère) assure en collaboration avec les autres professionnels l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers.

PERSONNE À CONTACTER : Secrétariat direction des soins
E-mail : directiondesoins@gh-portesdeprovence.fr

● Infirmier(e) de Bloc Opératoire (IBODE ou IBO)

À pourvoir dès que possible. CDI, Mutation

PROFIL

Diplôme d'infirmier de bloc opératoire ou Infirmier diplômé d'état avec expérience Bloc et mesures transitoires validées ou IDE avec projet de formation Bloc Opératoire

Maîtrise informatique : Logiciel métier.

Attitude : Écoute, rigueur, dynamisme, esprit d'équipe.

PERSONNE À CONTACTER

Madame LE BON, Cadre supérieur de santé
E-mail : laurence.lebon@gh-portesdeprovence.fr
secretariat.drh@gh-portesdeprovence.fr



LE CH DE BOURG
EN BRESSE RECRUTE :
IBODE



CONDITIONS DE RECRUTEMENT PROPOSÉES

Par voie de mutation ou CDD possibilité de stagiarisation rapide.
Temps plein.

COMPÉTENCES OU DIPLÔME REQUIS

Diplôme d'État d'infirmier ou Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.

Au cœur du Département de l'Ain, en Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse compte plus de 550 lits et places de Médecine Chirurgie et Obstétrique.

Plus de 2 400 professionnels interviennent au sein des 7 pôles d'activités : Médecine, Chirurgie, Cancérologie, Soins Critiques, Mère-Enfant, Gériatrie, Transversal et Support.

CONTACT : Directions des Soins - Tél. : 04 74 45 41 06 - Mail : recrutement@ch-bourg01.fr

En 2019, il a géré 77 174 séjours, 137 385 consultations, 12 308 interventions au Bloc et plus de 47 000 passages aux Urgences.

ENVIRONNEMENT

Un bloc opératoire général de 9 salles de chirurgie polyvalente

Un bloc accouchement de 2 salles (césarienne & chirurgie gynécologique)
Activité programmée et d'urgence.

Pôle de rattachement :

Chirurgie.



Devenez complètement
Nantes



NOUS RECHERCHONS DES

**INFIRMIER·E·S EN EHPAD
DIPLOMÉ·E·S D'ÉTAT**



Retrouvez le détail des offres et postulez sur metropole.nantes.fr/offres-emploi

RECRUTEMENT



LE CENTRE HOSPITALIER DE PÉRIGUEUX RECHERCHE DES INFIRMIERS DIPLOMÉS D'ÉTAT

réanimation, chirurgie, médecine, EHPAD-USLD, pédiatrie...

Avec plus de 2 500 hospitaliers, le CHP est l'employeur le plus important du département. Il est aussi l'établissement support du GHT Dordogne, en Direction commune avec les CH de Lanmary, Sarlat et Domme.

Situés en Nouvelle-Aquitaine, les établissements offrent des soins pluridisciplinaires, qui couvrent les activités de chirurgie, de médecine et d'obstétrique.

Vous êtes IDE confirmé ou jeune diplômé et vous souhaitez intégrer une structure innovante dans la qualité des soins, centrée sur le parcours patients ? Nous vous accompagnons dans l'ensemble de vos projets professionnels.



Contrats : CDD, CDI, Mutation.

Recrutement en CDI avec période d'essai de 3 mois renouvelable une fois. Mise en stage à 6 mois d'ancienneté.

Postes disponibles de jours et de nuits 7h36 avec rythme de travail allant de 7h36 à 12h.



Pour transmettre vos candidatures :
recrutement@ch-perigueux.fr



LE CHU DE NICE RECRUTE

DES SOIGNANTS H/F
tout au long de l'année

Titulaire de la fonction publique ou contractuel avec possibilité d'intégrer rapidement le statut de fonctionnaire.

Les plus au sein du CHU de Nice.

- De nombreuses formations.
- Un self avec possibilité de menus à emporter au self du CHU.
- Logement temporaire possible en fonction des disponibilités pour les IDE, IDE puéricultrice, Cadres de Santé, hors département.
- Possibilité de places en crèche sous réserve de disponibilités.

Vous être Infirmiers(ères)
diplômé d'État, Aide Soignant(e),
Auxiliaire de puéricultrice,
Cadre de Santé, IDE Puéricultrice.
**Vous souhaitez intégrer
un établissement
pluridisciplinaire ?**



**ADRESSER UN CV ET
LETTRE DE MOTIVATION À :**

CHU de Nice
Karine HAMELA, Directrice du Pôle RH
4, avenue Reine Victoria
CS91179 - 06003 NICE CEDEX 1
Ou par courriel :
drh-recrutement@chu-nice.fr
Tél : 04 92 03 46 20 / 04 92 03 46 18

Vous souhaitez mettre vos compétences au service des autres, travailler dans un environnement où le patient est au centre de l'attention ?

Rejoignez un acteur de santé reconnu !

Nous recherchons

**DES POSTES
D'AIDES-SOIGNANTS
DIPLOMÉS**

À pourvoir en CDI à temps plein.



Merci d'adresser votre candidature par mail à l'adresse suivante :
grp.recrutement.pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre Hélio-Marin de Vallauris est un établissement de soins de suite et de réadaptation spécialisé dans la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur (orthopédie) et du système nerveux (neurologie). L'établissement est un acteur majeur de la rééducation et de la réadaptation sur le territoire et dispose d'un projet d'établissement porteur de nouvelles ambitions pour les 5 prochaines années.

Situé dans un cadre exceptionnel à 8 km de Cannes, 9 kilomètres d'Antibes et 26 km de Nice, il regroupe 140 lits d'hospitalisation complète et 60 places d'hôpital de jour.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- **Rémunération** : Niveau 3E Coefficient 215 soit 1627,21€ brut comprenant un 13^e et un 14^e mois. Rémunération à laquelle s'ajoute une prime d'intéressement, le complément SÉGUR de la SANTÉ.
- **Temps de travail** : 36 heures.
- Complémentaire santé d'entreprise.
- Contrat de prévoyance.
- Comité Social et Économique (Œuvres sociales).
- Convention collective UCANSS / Sécurité Sociale.

**LE SIVOM DE VILLEFRANCHE-SUR-MER**

est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'ail, Èze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

**AUXILIAIRE DE
PUÉRICULTURE H/F**

pour le multi-accueil intercommunal d'Èze.
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux



Composition du service : Seize agents dont notamment une directrice, une directrice adjointe, un médecin, une psychologue.

Situation fonctionnelle : Rattaché(e) au service enfance et jeunesse au sein du SIVOM de Villefranche-sur-Mer.

Nature du poste : Titulaire ou contractuel.

Missions : Assurer une sécurité physique et affective à chaque enfant.

- Accueillir et accompagner l'enfant dans son quotidien en lien avec sa famille.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets d'activité, d'éveil en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.
- Participer au suivi et à l'évolution du projet pédagogique.

Régime statutaire et indemnitaire, Prime de fin d'année, carte CNAS, participation mutuelle et prévoyance, restauration sur place.



CANDIDATURE À Monsieur le Président - SIVOM de Villefranche-sur-Mer - 4, rue de l'Esquiau - 06230 Villefranche-sur-Mer, ou par mail à rh@sivom-villefranche.org

**POSTE À POURVOIR À COMPTER
DU 3 JANVIER 2022**

Vous souhaitez développer vos compétences auprès de personnes en situation de handicap ?

Vous êtes diplômé(e) ou proche de l'être ?

Rejoignez un acteur de santé reconnu dans l'accompagnement médico-social.

**NOUS RECHERCHONS
Des infirmiers diplômés (H/F)
d'État à temps plein ou temps partiel en CDD
et/ou en CDI au sein de nos établissements
varois situés à Collobrières (83610) et
Pignans (83790).**



Vous travaillerez soit de jour, soit de nuit au choix du lundi au dimanche.
Les missions des IDE s'articulent autour de 3 axes préventifs, curatifs et palliatifs en garantissant la surveillance médicale des personnes accueillies en organisant les consultations médicales et les bilans de santé individuels, en garantissant la gestion des produits, matériels et dispositifs médicaux avec une mission également d'encadrement des stagiaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- CDD et CDI à pourvoir immédiatement ou dès que possible.
- Possibilité de temps partiel en fonction des disponibilités par jour de travail.
- Rémunération à hauteur de 2 200 euros brut par mois pour un temps plein (majoré éventuellement selon profil/expérience) comprenant un 13^e et un 14^e mois.
 - Prime d'intéressement + indemnités dimanches et jours fériés.
 - Complémentaire santé d'entreprise.
 - Restauration d'entreprise.
 - Œuvres sociales très participatives et intéressantes du Comité Social et Économique.
 - Convention collective UCANSS / Sécurité Sociale.

Envoyez votre candidature à l'adresse mail suivante :
grp.recrutement.pacac@ugecam.assurance-maladie.fr





MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



SOIGNER
SERVIR
AUTREMENT

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES RECRUTE DES INFIRMIERS H/F POUR SES HOPITAUX MILITAIRES



PROFIL

Nationalité française
Diplôme d'État d'Infirmier
Âgé de moins de 32 ans
Pas d'expérience exigée
Adhésion aux valeurs militaires



STATUT

Sous-officier
Militaire infirmier et technicien
des hôpitaux des armées (MITHA)



Grille indiciaire identique à celle de la
fonction publique hospitalière + **primes
spécifiques aux militaires**

Contrat initial de 3 ans renouvelable

▶ sante-armees.recrutement.fct@intra.def.gouv.fr ◀

▶ www.defense.gouv.fr/sante ◀



L'Hôpital européen Georges-Pompidou recrute
des Infirmier(e)s DE, IADE, IBODE et des Aides-Soignant(e)s

Rejoignez notre équipe !

- Horaires en 7h30, 10h et 12h suivant les secteurs
- Parcours d'intégration personnalisés
- Possibilités de places de parking et de crèche
- Cadres de travail agréables



Envoyez votre candidature à :

Direction des soins et activités paramédicales
recrutement.soins@aphp.fr ☎ 01 56 09 24 39

Retrouvez la fiche détaillée dans la rubrique recrutement :
<http://hopital-georgespompidou.aphp.fr/>

